

BILAN ACTIVITE 2021


































Sommaire

BILAN
ACTIVITE
2021



I. LE FONCTIONNEMENT DE LA MISSION LOCALE ARDECHE MERIDIONALE



1.1. PRESENTATION DE LA MISSION LOCALE

Association Loi de 1901, la Mission locale Ardèche Méridionale a été créée à Aubenas en juillet 1998 sur demande d'une douzaine de communes. Elle est administrée et financée par les collectivités territoriales (Communautés de Communes, Conseil Régional et Conseil Départemental) et par l'Etat. Elle est inscrite dans le code du travail et est un des 3 opérateurs du Service Public de l'Emploi.

Son territoire est composé de 153 communes et couvre 8 Communautés de Communes. Actuellement, 10 lieux d'accueil sont répartis sur l'ensemble du territoire, ce qui assure un service de proximité et une accessibilité de qualité égale pour tous les jeunes.

Ainsi, la Mission locale reçoit le public à son siège d'Aubenas et dans neuf autres lieux d'accueil : une antenne à Vallon Pont d'Arc (Maison de la Saisonnalité), Largentière, Lavilledieu, Montpezat sous Bauzon, Joyeuse, Thueyts, Vals les Bains, Les Vans et Villeneuve de Berg.

Elle est chargée de l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des jeunes 16-25 ans ayant terminé leurs études : son objectif principal est l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie : soutiens des jeunes dans leur recherche d'emploi ainsi que leurs démarches d'orientation professionnelle, d'accès à la formation, aux droits.

A travers ses fonctions, la Mission locale propose une relation personnalisée à chaque jeune prenant en compte la globalité des problématiques rencontrées par celui-ci et l'accompagne dans l'élaboration d'un véritable parcours individualisé.

En lien avec les institutions, la Mission locale développe ses compétences grâce à un partenariat local qui lui permet d'apporter des réponses adaptées à l'ensemble des difficultés que rencontrent les jeunes.

De plus, elle contribue quotidiennement à la mise en œuvre d'actions diversifiées en leur faveur ; elle est opérateur pour le compte de l'Etat, de la Région ; elle déploie sur le territoire les politiques publiques en faveur des jeunes (ex : contrats aidés, formations professionnelles, obligation de formation pour les jeunes mineurs).

La Mission locale, c'est une équipe de professionnels (32 personnes) et d'élus (7 membres du Bureau) qui mettent leurs compétences au service des jeunes, mais aussi des entreprises de l'Ardèche Méridionale.

1.1.1. Services à la disposition des jeunes

- **Domaine professionnel**

La formation : la Mission Locale Ardèche Méridionale a une délégation de la part du Conseil Régional afin d'orienter, de prescrire et d'accompagner les jeunes dans les dispositifs de formation mis en place par cette dernière. Elle assure ce même accompagnement pour toute autre action de formation hors dispositif du Conseil Régional.
Elle est aussi prescriptrice pour le compte de l'Etat des formations mises en œuvre par Pôle Emploi, ces formations étant destinées prioritairement aux jeunes infra baccalauréat.
Dans le cadre de ses fonctions de Conseiller en Evolution Professionnelle, la Mission Locale Ardèche Méridionale est amenée à monter des dossiers de financement « CPF » après validation du projet de formation.

L'emploi : La Mission locale est opératrice du Service Public de l'Emploi. Elle accompagne les jeunes dans leurs parcours vers l'emploi, les aide dans l'élaboration et la saisie de C.V., la rédaction de la lettre de motivation, la préparation d'entretiens d'embauche ou de concours. Elle organise des rencontres avec des employeurs, des visites d'entreprises ou des immersions en entreprise de plusieurs jours ou semaines. Enfin, elle leur donne également la possibilité de consulter les offres d'emploi dans ses locaux et de positionner les jeunes sur ces offres. La Mission locale collabore ainsi avec de nombreuses entreprises et les associations afin de définir leurs besoins, les postes et profils recherchés. Ce travail se concrétise par la signature de convention (dans le cadre des CUI-CAE), le cas échéant.
Enfin, elle communique auprès des jeunes et des entreprises sur l'ensemble des mesures d'embauche en faveur des jeunes.
Dans le cadre de l'accès à l'emploi, la Mission Locale met en œuvre les mesures d'accompagnement vers et dans l'emploi, au travers la Garantie Jeunes, le PACEA. Ces accompagnements spécifiques sont des accompagnements renforcés et intensifs, demandant aux jeunes un réel engagement.

L'envie d'entreprendre : un Groupement de Créateurs permet aux jeunes de travailler leurs envies d'entreprendre, sans à priori de la Mission Locale. Elle considère que les jeunes sont une réelle richesse pour le territoire et les amène au travers cette action à valoriser leurs compétences, leurs capacités. Une phase d'émergence du projet est complétée par une phase de formation universitaire, le DUCA : le diplôme universitaire de création d'activité, en partenariat avec l'IUT de Valence et la PFIL Seuil de Provence Ardèche Méridionale.

- **Domaine de la vie sociale**

Vie quotidienne : la Mission locale est à disposition des jeunes pour leur apporter une aide dans les domaines de la santé, transport, logement et subsistance.

Elle peut également les aider à obtenir des aides financières ponctuelles pour faire face une situation particulière.

1.1.2. Intervention dans le domaine de l'emploi saisonnier : la Maison de la Saisonnalité- labellisée France Service

La Maison de la Saisonnalité conduit une action spécifique en direction de l'emploi saisonnier. Basée à Vallon Pont d'Arc, la Maison de la Saisonnalité est ouverte à tous. Elle accueille, informe et accompagne le public en ce qui concerne :

- L'emploi saisonnier été / hiver dans le tourisme,
- Le droit du travail, accès au logement, à la santé.

Elle accompagne également les employeurs dans la recherche de toutes les solutions possibles pour la définition de leurs besoins, le recrutement, la fidélisation et la pérennisation d'emploi.

Labellisée France Service, la Maison de la Saisonnalité a ainsi pu renforcer ses moyens humains et répondre aux besoins de l'ensemble de la population de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche, à l'heure de la dématérialisation et des démarches administratives en ligne de plus en plus importantes.

1.1.3. Points Information Jeunesse

Deux Points Information Jeunesse, dont l'un itinérant, permettent de répondre aux besoins d'information et aux demandes du public concernant les sujets de la vie quotidienne et l'exercice des droits tels que : la formation professionnelle et continue, l'emploi, la santé, les études et la vie pratique. Il s'adresse à un public principalement scolaire, mais aussi aux parents, professionnels de la jeunesse et élus.

En 2021,

La Mission locale Ardèche Méridionale a accompagné

1567 jeunes sur l'ensemble de son territoire de compétences,

dont 669 ont été accueillis pour la première fois.

Les principes qui fondent l'action de la Mission Locale sont les suivants :

-Fonder l'accompagnement dans une approche globale

-Construire une place pour tous les jeunes, avec les jeunes

-Initier, Innover, et Expérimenter des modes d'accompagnement

-Lutter contre l'exclusion et les préjugés sur les jeunes

1.2. ORGANIGRAMME

Président de la Mission Locale Ardèche Méridionale
Vincent AUZAS

⇓

Conseil d'Administration
Collège Elus (34) - Collège Administrations et Etablissement de l'Etat (6) - Collège partenaires sociaux-économiques (8) - Collège Associations et Personnes Qualifiées (5)

⇓

Bureau
Communautés de Communes (7)

⇓

Direction

Directrice : Chrystèle JAMET
Directeur adjoint : Thomas LACROIX

⇓

Pôle Administratif

Responsable du Pôle, assistante de direction et financière, gestion de l'intendance : Justine PLANTIER

Chargée d'Accueil et d'animation : Maryne PREVOT

Assistante de Gestion : Alexia COURTIAL

Assistante de Gestion : Yacima BENSALEM

Chargée de Documentation : Karin SERRE

Chargée d'Information et Communication : Julie VERARDO

Agent d'Entretien : Sylvette OLLIER

Gestionnaire des paies : Martine MARION

Antenne de Vallon Pont d'Arc

Maison de la Saisonnalité
Responsable et chargé de projet : Edouard SUSZKO
Conseillère : Julie VERARDO

France Service
Chargée d'accueil : Florence SMAJEWSKI

⇓

Conseillers Généralistes

Lydie BLANCHARD
Sylvie DESCHANEL
Murielle RODAMEL BONN
Mathilde GRANGE
Dany JODET
Nadine PORTE
Muriel GAUDIN
Amandine VIGOUROUX
Louise BURQ
Rita BOURGUIGNON

Service Emploi
Responsable et chargée de Projet : Nathalie COQUILLEAU
Conseillères : Lydie BLANCHARD, Sylvie CHAUTARD, Amandine VIGOUROUX, Murielle RODAMEL BONN
Assistante de Gestion : Bettina ARGENSON

PIJ
Conseillère : Isabelle GALLINE-ESSAYAR
Conseillère « PIJ itinérant » : Audrey COING

Garantie Jeunes
Responsable chargé de projet : Jocelyn HERITIER
Conseillère : Julie MORIN
Chargée d'accueil : Emmylou LEBOEUF

Groupement de créateurs
Conseillère : Fabienne VASSEUR

Médiation
Médiateur : Jihad ADINANI

Communication

1.3. TABLEAU DES PERMANENCES EXTERIEURES

PERMANENCES CONSEILLERS	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
LARGENTIERE **Nadine PORTE**		Communauté de Communes 9h-12h ☎ 04.75.39.10.34			
LAVILLEDIEU **Muriel GAUDIN**	Maison des Services 14h-17h ☎ 04.82.85.47.96				
LES VANS **Nadine PORTE**	CMS / 14h-16h30 ☎ 04.75.88.50.70				
MONTPEZAT **Murielle RODAMEL-BONN**	Mairie 9h-12h / 2° du mois ☎ 04.75.94.41.29				
JOYEUSE **Nadine PORTE**			Mairie / 9h-12h/14h-17h ☎ 04.75.39.96.96		
THUEYTS **Murielle RODAMEL-BONN**		France Service 09h-12h /1er et 3° du mois ☎ 04.75.36.41.08			
VALLON PONT D'ARC **Sylvie DESCHANEL**		Maison de la Saisonnalité 9h00-12h 30/ 13h30-16h30 ☎ 04.75.88.17.44			
VALS LES BAINS **Amandine VIGOUROUX**		Mairie / 9h-12h ☎ 04.75.37.42.08			
VILLENEUVE DE BERG **Muriel GAUDIN**	Centre Socio-Culturel La Pinède 9h-12h ☎ 04.75.94.86.56				

La Mission Locale reçoit tous les jeunes au siège de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 (fermeture le jeudi matin)

BILAN ACTIVITE 2021



II. LE PUBLIC ACCUEILLI ET L'ACTIVITE DE LA STRUCTURE



2.1. RESUME DE L'ACTIVITE DE LA MISSION LOCALE EN 2021

- **Un maillage territorial au service des jeunes** :

- 10 lieux de permanence, dont le siège à Aubenas
- Une équipe de 32 salariés
- 3 443 jeunes en contact (forte hausse dû à l'envoi d'un mail groupé)
- 1 567 jeunes accompagnés
- 669 jeunes reçus pour la première fois cette année (+14,35%)

- **Des programmes d'accompagnements renforcés :**

- 1048 jeunes accompagnés en PACEA sur la période, dont 484 nouvelles entrées
- 303 jeunes bénéficiaires de la Garantie Jeunes, dont 188 entrées
- 339 jeunes orientés par Pôle Emploi dans le cadre d'une délégation d'accompagnement, dont 197 nouvelles entrées

- **Accompagnement à l'emploi :**

- 45 Jeunes intégrant le dispositif « Insérer les Jeunes décrocheurs »
- 486 jeunes ayant eu au moins une situation emploi pour 695 contrats de travail.
- 57 jeunes en alternance
- 410 périodes d'immersion en entreprise

- **Accompagnement à la formation :**

- 121 jeunes pour 131 formations
- 20 jeunes sont retournés en formation initiale

- **Accompagnement social et à la citoyenneté :**

- Santé, dont le Point Ecoute Jeunes
- Logement
- Mobilité
- Ouat + et Corps Européen de Solidarité

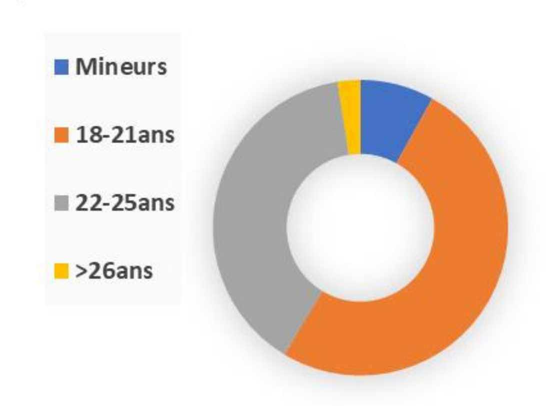
2.2. JEUNES ACCOMPAGNES

1567 jeunes ont été accompagnés cette année, dont 669 jeunes accueillis pour la première fois.

2.2.1. Caractéristiques

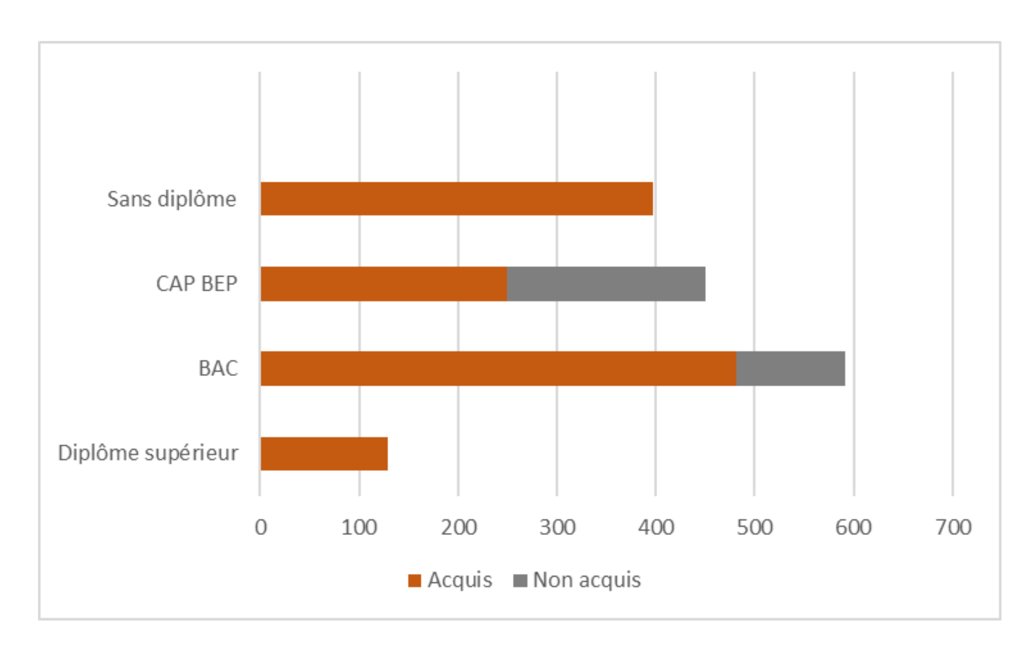
- 52% de jeunes hommes et 48% de jeunes femmes. Le public reste majoritairement masculin, et ce depuis plusieurs années, même si l'on note une hausse de la part des jeunes femmes (+2points)

- Ages des jeunes accompagnés :



Le pourcentage des jeunes mineurs accompagnés reste stable (8%) ; la majorité (50%) est âgée entre 18 et 21 ans. 39% ont entre 22 et 25 ans soit le même pourcentage que sur l'année 2020.

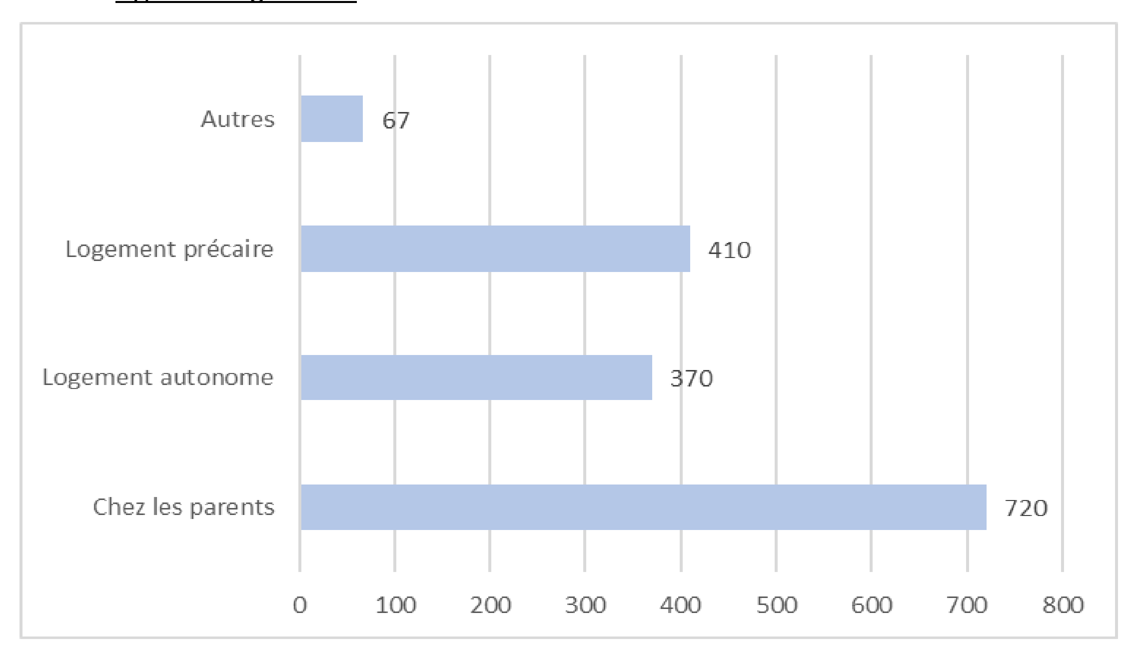
- Niveau de qualification des jeunes accompagnés :



46% des jeunes accompagnés ont un niveau BAC ou plus (chiffre en forte baisse : 54% en 2020), dont 85% ont obtenu leur certification. 25% des jeunes n'ont aucune qualification (24% en 2020). 58% des jeunes sans diplôme sont des jeunes hommes (- 4 points)

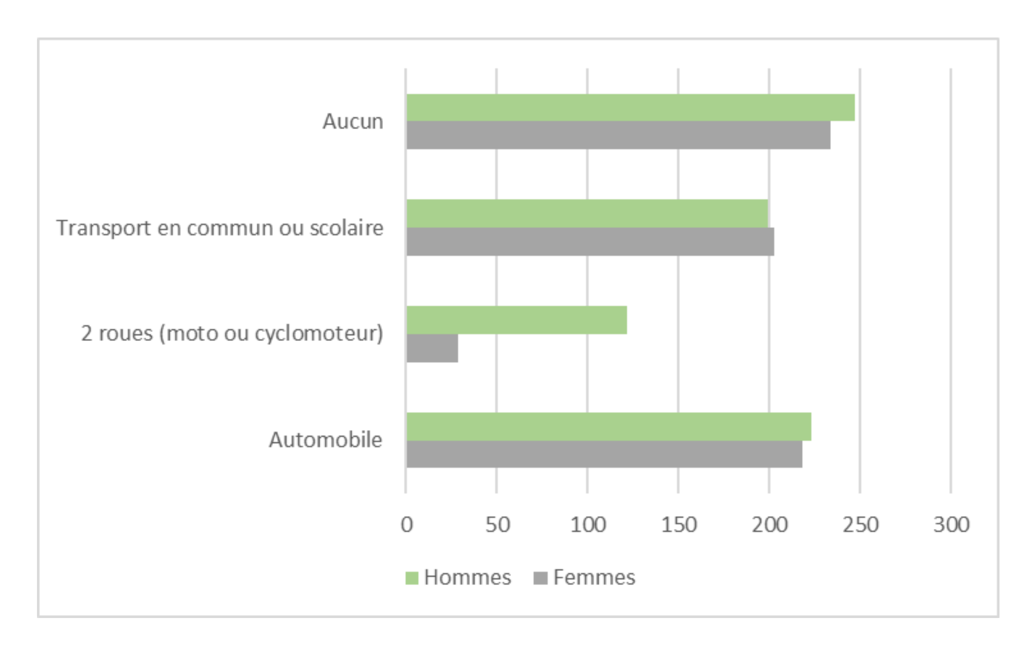
Comme les années précedentes, les jeunes femmes sont plus qualifiées que les jeunes hommes : 51% ont un niveau de qualification Bac ou plus, contre 41% pour les hommes.

- <u>Types de logement :</u>



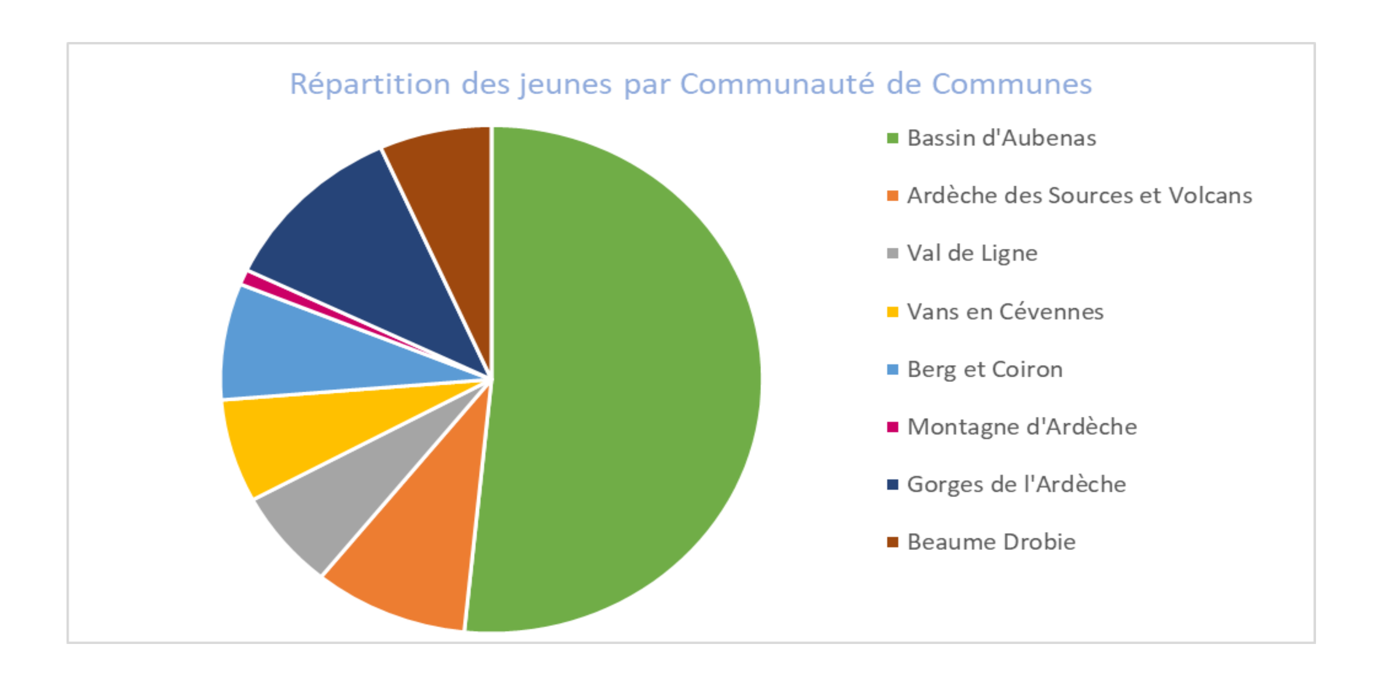
L'hébergement par la famille reste le logement principal des jeunes (46%). En fonction des situations familiales, la cohabitation subie peut être compliquée et amener certains jeunes à une décohabitation forcée. 26% des jeunes déclarent être en situation de logement précaire.

<u>Mobilité :</u> La problématique de la mobilité est prégnante pour les jeunes. De nombreuses d'marches nécessitent d'être mobile et le réseau de transports collectif est trop restreint. De nouveaux modes de déplacements doivent être réfléchis.



37% des jeunes accompagnés ont le permis B, et 34% déclarent avoir un autre moyen de locomotion qu'une voiture. Seuls 25% des jeunes déclarent utiliser les transports en commun.

- <u>Les jeunes accompagnés par Communauté de Communes.</u>



La majorité des jeunes accompagnés habite la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas, qui couvre une partie non négligeable du territoire de l'Ardèche Méridionale. Les jeunes de cette Communauté de Communes peuvent rencontrer leur CISP au siège de l'association, à Lavilledieu ou Vals les Bains.

Le maillage territorial, permet de palier aux problèmes de mobilité pour plus de la moitié des jeunes du territoire. Ce mode organisationnel permet de tisser une relation de confiance et de proximité avec les jeunes et l'ensemble des acteurs présents (monde économique, acteurs de l'insertion et de l'action sociale).

2.3. LE PREMIER ACCUEIL DANS L'ACCOMPAGNEMENT

669 jeunes ont été reçus en premier accueil en 2021
(+ 83 jeunes)

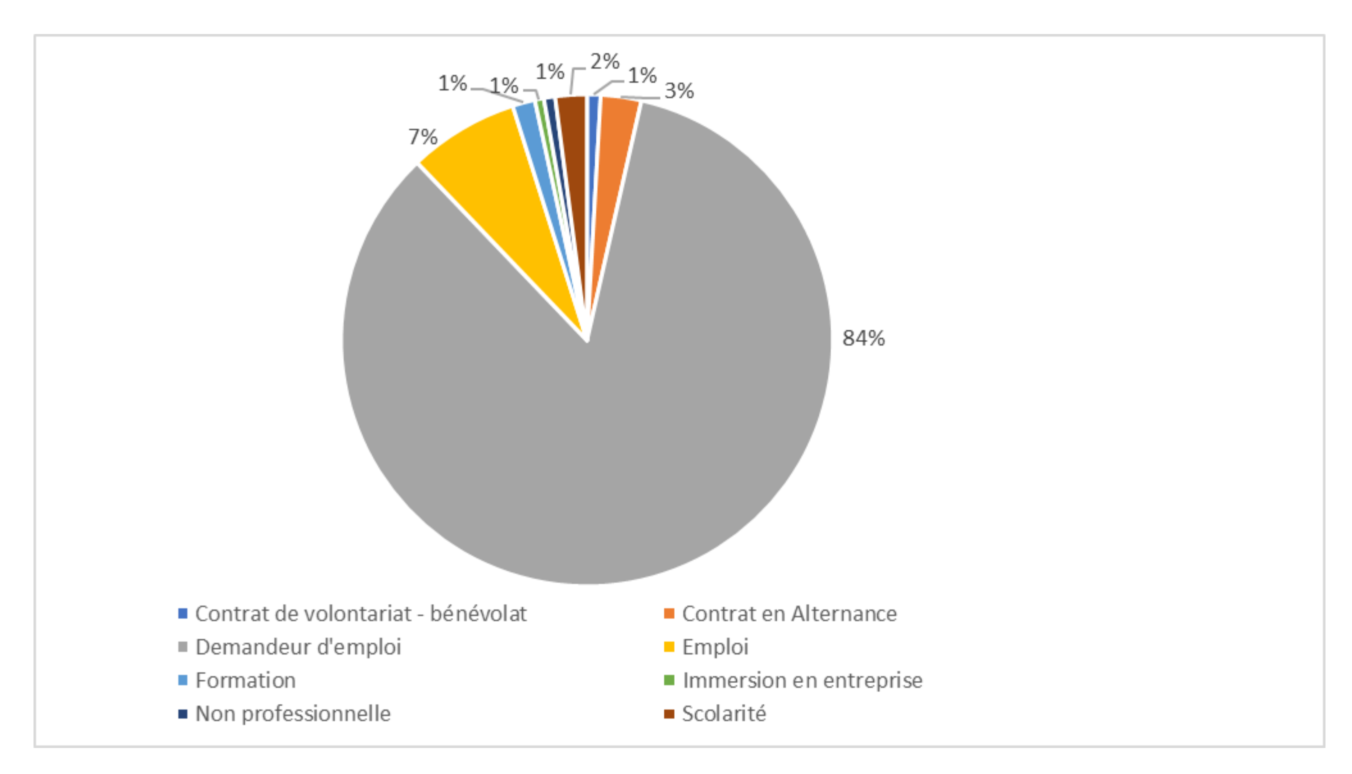
Quelques données :

- 45% de femmes et 55% d'hommes ;
- 20% sont mineurs ; et 55% ont entre 18 et 21ans.
- 53% ont au moins un niveau Baccalauréat, dont 55% sont des jeunes femmes.
- 25% ont un niveau CAP/BEP et 22% n'ont aucun diplôme, dont 64% sont des jeunes hommes

Les jeunes femmes sont plus nombreuses à avoir obtenu un diplôme superieur. Les jeunes hommes sont eux plus qualifiés que les jeunes femmes sur les autre niveaux (BAC, BEP, CAP)

En 2021 les jeunes femmes représentent 45% des premiers accueils, pourcentage en diminution (-6 points) revenant quasi au pourcentage des années précédentes. Le contexte sanitaire et économique leur a-t-il permis d'accéder à l'emploi ou de reprendre leurs études, après une année de césure ou décrochage ?

Situation du public au premier accueil :

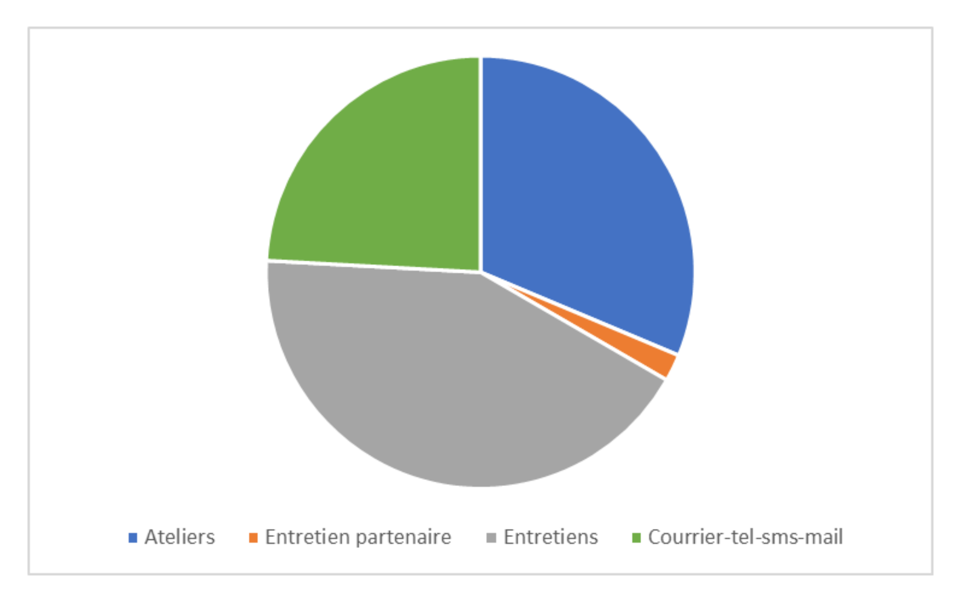


La grande majorité d'entre eux sont NEET (ni en emploi, ni en formation, ni en scolarité) lorsqu'ils s'adressent pour la première fois à la Mission locale.

2.4. L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES ET L'OFFRE DE SERVICES DE LA MLAM

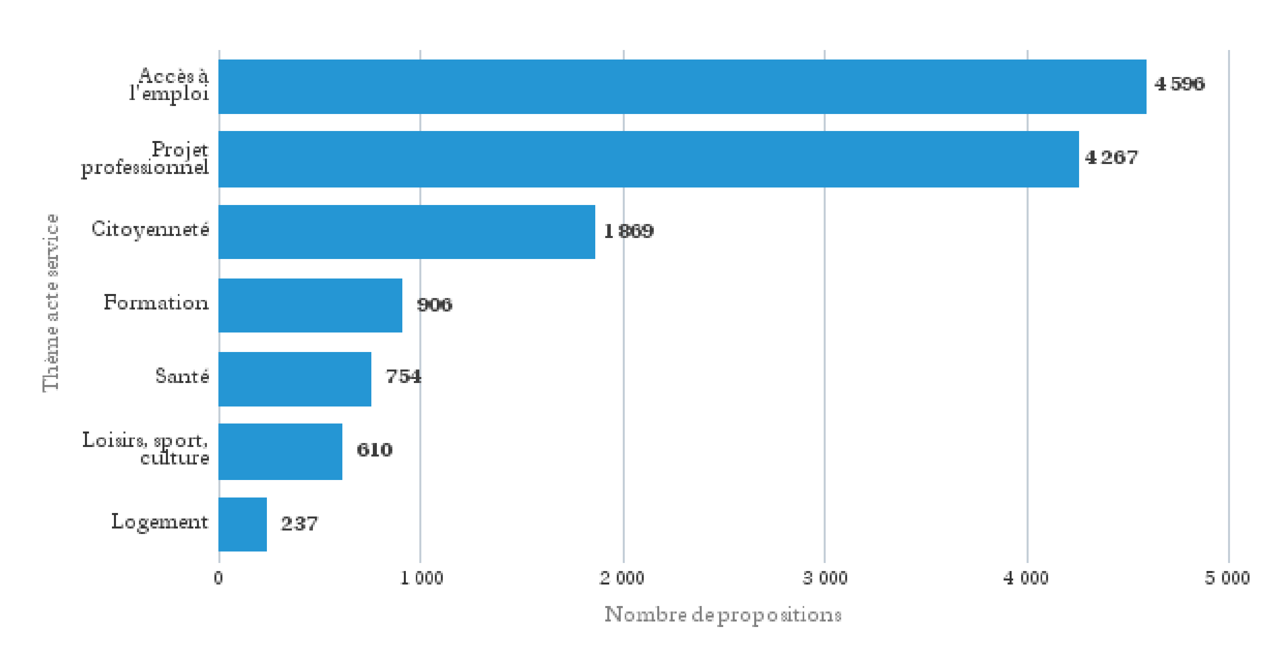
Le travail d'accompagnement des Missions locales est fondé sur une approche globale, partenariale et individualisée qui se traduit par une phase de diagnostic individuel : la détermination des forces, des points d'amélioration et les besoins des jeunes.

A partir de ce diagnostic partagé, des propositions et des modalités d'accompagnement vont être mises en œuvre, alliant entretiens individuels et des temps collectifs (ateliers, salons, forums…). Ce travail permet de formaliser les priorités, les objectifs à atteindre et les étapes nécessaires pour y arriver.



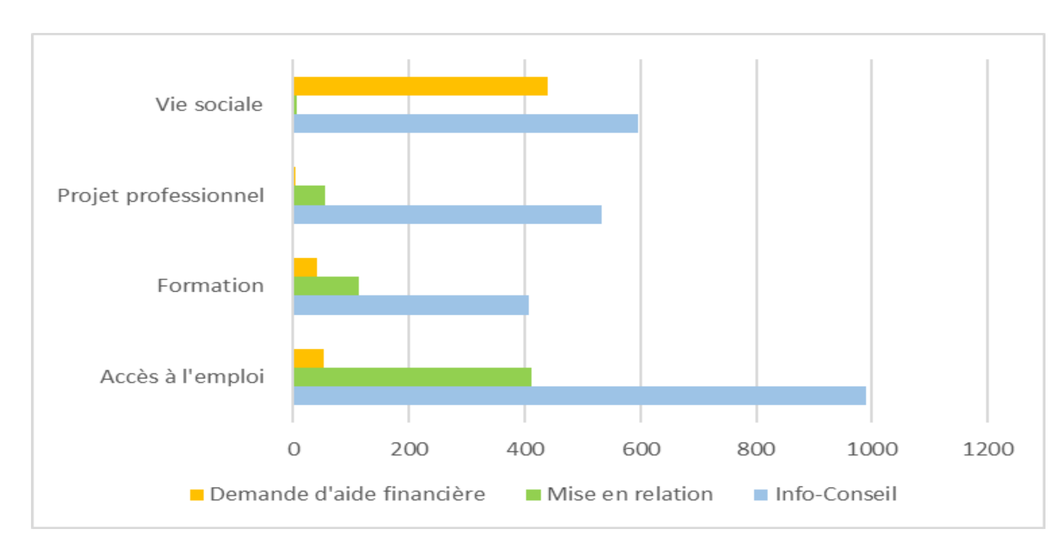
Les entretiens individuels restent la modalité privilégiée de l'accompagnement, avec plus de 16 600 évènements. Après des périodes de confinement et de télétravail qui avaient modifiés ce mode de contact. Lors des entretiens individuels, les demandes sont reformulées avec le / la CISP afin de déclencher le dispositif ou l'action les mieux adaptés.

La première demande des jeunes



Quel que soit le niveau de formation, la première demande des jeunes concerne l'emploi, gage d'autonomie et d'indépendance. Le travail sur le projet professionnel est la seconde demande, autant pour les jeunes sans qualification que pour les jeunes les plus diplômés. Le travail d'accompagnement au projet professionnel requière une approche globale : il va être question d'orientation professionnelle, d'immersion, de recherche de formation professionnelle, de mobilité et d'accès aux droits.

Nombre de jeunes par acte de service



2.5. L'ACCOMPAGNEMENT RENFORCE

2.5.1. Le PACEA

Le Parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie devient depuis le 01/01/2017 le cadre général de l'accompagnement des jeunes (dont la Garantie Jeunes est une des modalités). Changement de critères d'éligibilité : tout jeune prêt à s'engager dans un parcours contractualisé d'accompagnement ; de durée : 24 mois renouvelable ; le PACEA n'ouvre pas droit à des outils spécifiques mobilisables en dehors d'une allocation financière de maximum six fois le RSA sur 12 mois.

Quel intérêt pour les jeunes ?

- Contractualisation / sécurisation de l'accompagnement/ Evaluation des différentes étapes du parcours
- Une allocation ponctuelle en fonction des besoins (même pour les moins de 18 ans)

Quelques chiffres :

- 645 diagnostics réalisés ;
- 528 jeunes ont signé un PACEA (+32%), dont 188 ont intégré la Garantie Jeunes
- 702 demandes d'allocation PACEA (695 demandes validées, 7 refus) pour un montant global de 145 391.50 € (moyenne de 107 € par demande), soit une augmentation de 43 408 € par rapport à 2020 (+42.5%)

2.5.2. La Garantie Jeunes



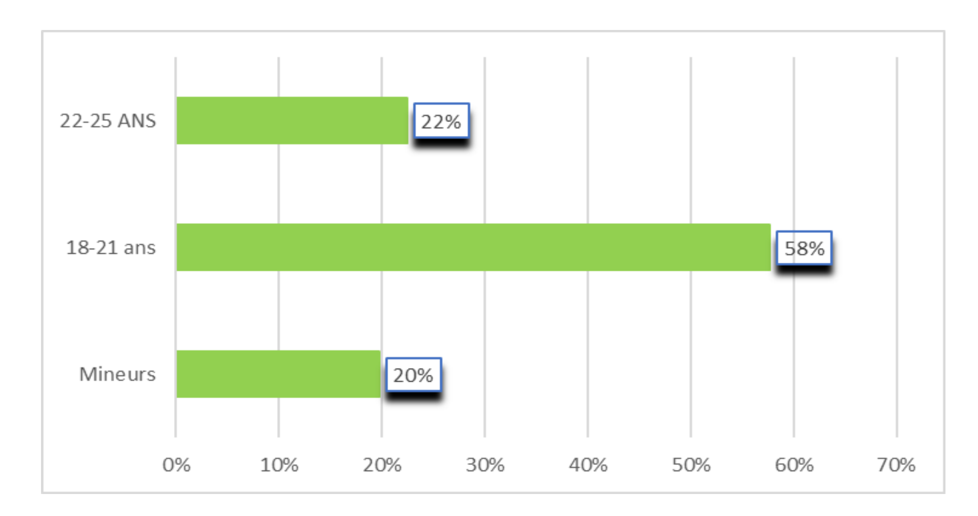
La Garantie Jeunes est une des phases possibles du PACEA, sous conditions de critères financiers. Il s'agit d'apporter aux jeunes un accompagnement intensif avec un soutien financier (497€/mois environ) pour travailler sur leur projet de vie professionnel et social. Ce parcours débute avec 4 semaines d'ateliers collectifs qui sont organisés à la Mission Locale et à l'extérieur. La Garantie Jeunes est un dispositif d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre de la Garantie Jeunes a été l'occasion de réinterroger les pratiques d'accompagnement et faire de l'approche collective un tremplin pour les dynamiques individuelles des jeunes ; de consolider et de faire vivre les multiples partenariats (entreprises, acteurs du secteur social, associations, institutionnels…) en les impliquant en amont pendant et après les parcours.

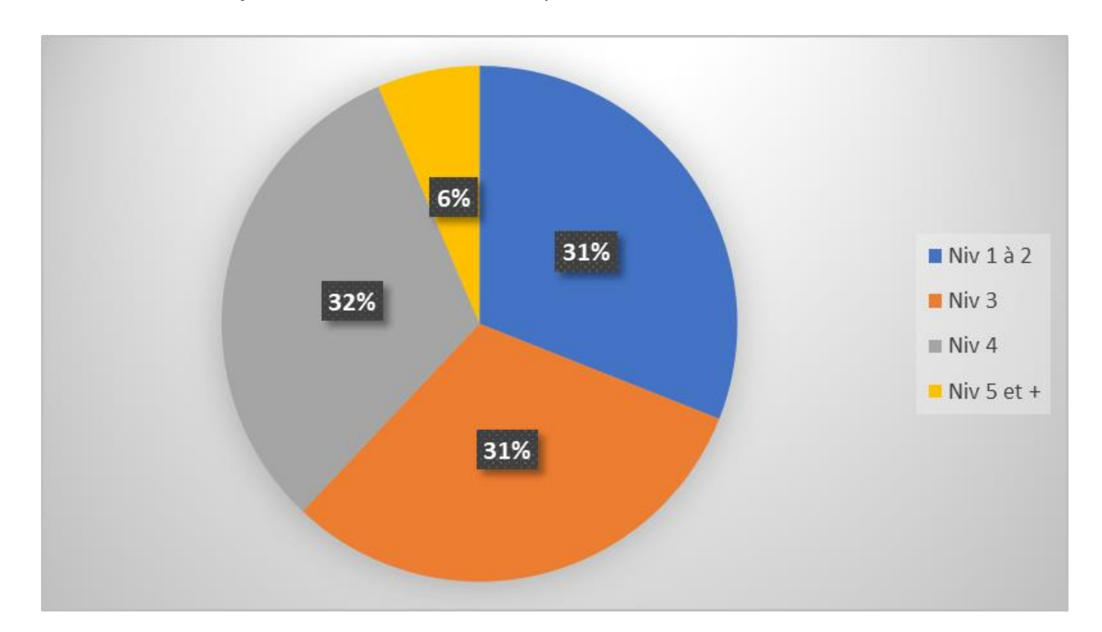
En 2021, 188 jeunes sont entrés en Garantie Jeunes.

Le public :

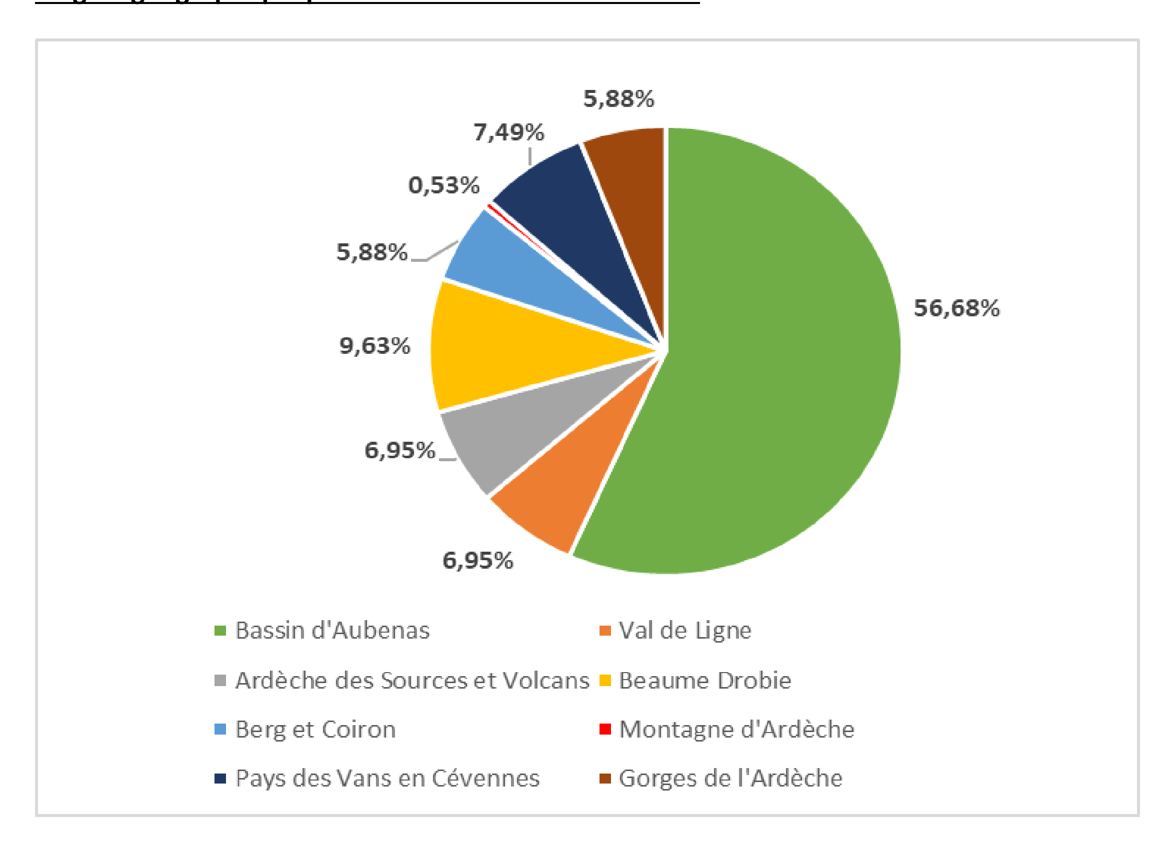
- 52% de jeunes hommes et 48% de jeunes femmes.



- 62% des jeunes ont un niveau de qualification inférieur au baccalauréat ; 31% ont un niveau CAP/BEP.



Origine géographique par Communauté de Communes



Les périodes d'immersion :

L'objectif de la Garantie Jeunes est l'accès et le maintien à l'emploi. Pour cela, l'équipe de la Garantie Jeunes accompagne les jeunes pour qu'ils multiplient les périodes en immersion et en emploi. Les immersions sont souvent l'occasion de connaître et de se faire connaître auprès d'un potentiel employeur. C'est aussi un outil qui permet aux jeunes de conforter leur projet professionnel, d'appréhender leurs aptitudes et les difficultés qu'ils peuvent rencontrer. Cela est formalisé lors d'un bilan tripartite avec un des Conseillers en Insertion de la Garantie Jeunes

Quelques chiffres :

- 147 jeunes ont bénéficié au moins d'une période d'immersion
- 241 PMSMP, soit 1.6 PMSMP en moyenne par jeune
- Principaux secteurs d'activité : secteur de la vente et de la grande distribution ; secteur caritatif. Les collectivités territoriales, les écoles primaires et les EHPAD.

L'accès à l'emploi :

- 147 contrats ont été signés en 2021, dont 8 CDI, + 28 contrats par rapport à 2020
- Parmi les CDD : 9 CIE-PEC ; 5 contrats d'apprentissage ; 34 contrats saisonniers et 22 contrats intérimaires

L'accès à la formation : 16 jeunes ont accédé à une formation (+4 jeunes par rapport à 2020), dans des secteurs très variés répondant aux besoins individuels : Assistante de vies aux familles, pâtisserie, informatique, assistante bureautique, infirmière, etc...

2.5.3. Le PPAE : accompagnement renforcé vers l'emploi, par délégation de Pôle Emploi

- 197 jeunes ont intégré le PPAE
- 612 jeunes en cours de PPAE sur l'année

2.5.4. Le Groupement de Créateurs



L'objectif du Groupement de Créateurs est de favoriser l'acquisition et le développement de l'autonomie sur le plan social, économique et décisionnel à travers un accompagnement fondé sur l'entrepreneuriat et la pédagogie de projet.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une démarche partenariale et complémentaire à l'offre existante en faveur d'un public jeune ; elle se positionne en amont des accompagnements proposés par les opérateurs techniques de la création d'activité.

Les enjeux du Groupement de Créateurs :

- Développer l'esprit d'entreprendre chez les jeunes ;
- Favoriser le développement de compétences transverses : acquisition de compétences constitutives de l'esprit d'entreprendre ;
- Ouvrir l'accompagnement plus largement à d'autres domaines que celui du projet professionnel pour mieux connaitre le jeune et participer à une plus grande valorisation.

Les valeurs du Groupement de Créateurs :

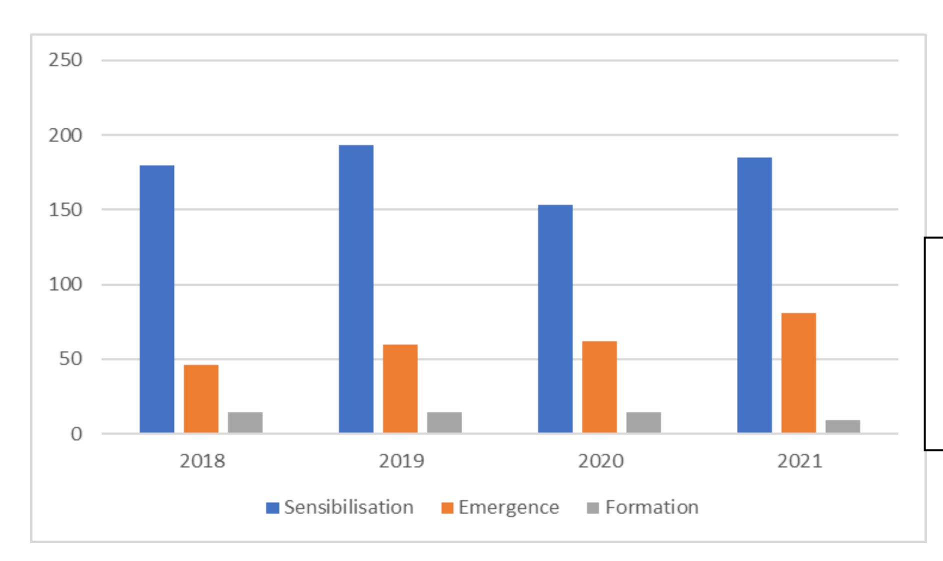
- Toute personne est une richesse pour le territoire ;
- Toute personne exprimant le désir de créer une activité est écoutée ;
- La personne est au centre du dispositif, auteur et co-constructrice de son projet ;
- L'insertion et l'autonomie de la personne sont les finalités de l'accompagnement ;
- Tout parcourt formatif tend vers une reconnaissance diplômante ;
- L'offre de service s'inscrit dans une logique de mission de service public.

Le Groupement de Créateurs se décline en deux phases opérationnelles, une phase d'émergence et une phase de formation. Ces deux phases allient des temps collectifs et des temps individuels.

La phase de formation, le DUCA (Diplôme Universitaire de Création d'Activité), d'une durée de 6 mois et sans prérequis de niveau, permet l'acquisition de nouvelles compétences et la possibilité d'accéder à un diplôme universitaire de niveau 4 (baccalauréat). Elle est centrée sur la méthodologie de projet pour approcher l'objectif fixé par les intéressés. La formation réunit trois opérateurs : la MLAM, l'IUT de Valence et Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale.

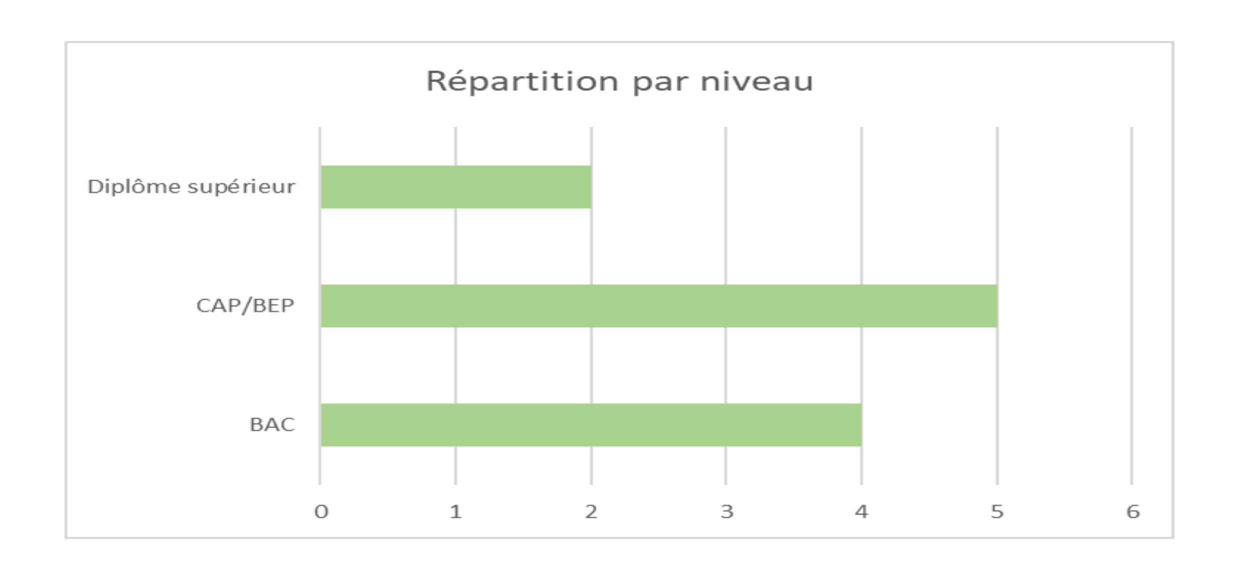
Durant 2021, 90 personnes ont souhaité adhérer à la phase d'émergence, (contre 62 en 2020, on remarque donc une forte augmentation)

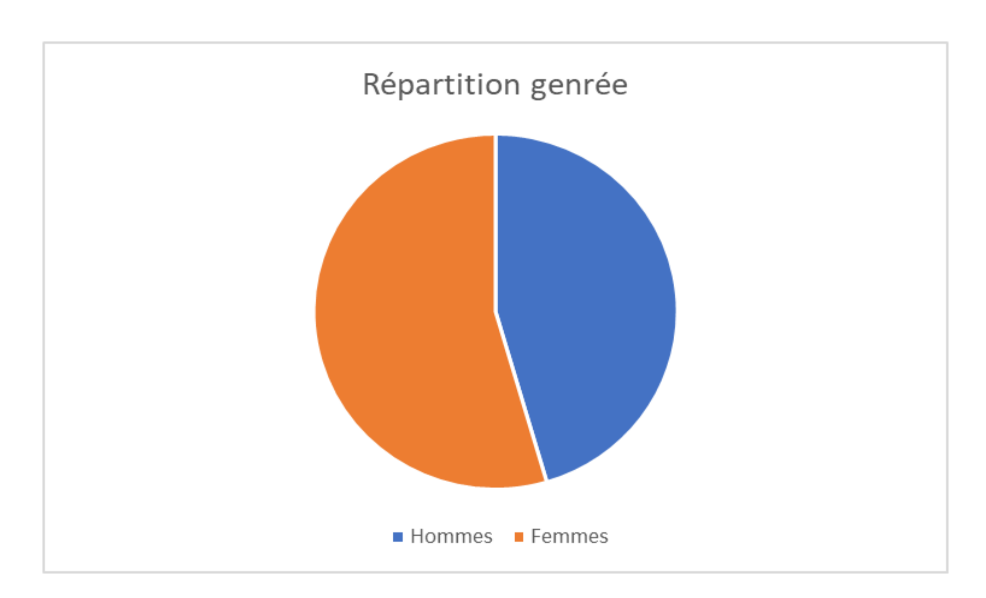
	Sensibilisation	Emergence	Formation
2018	180	46	14
2019	193	60	14
2020	153	62	14
2021	185	90	12
Total	711	258	54



Sur la session DUCA de l'année 2021, 14 personnes se sont positionnées, 12 ont effectivement intégré la formation en novembre dernier.

<u>Les jeunes en Formation DUCA</u>





Pour la première année, il y a plus de femmes que d'homme au sein de cette formation.

Une action complémentaire et collective : L'Effet Papillon, action Coup de boost - coopérative éphémère

Une coopérative éphémère permet de s'immerger dans la vie d'une entreprise en conditions réelles. Il s'agit, sur quelques jours, de vivre en accéléré la création d'une entreprise, dans le but de « s'essayer à l'entrepreneuriat ».

Celle-ci rassemble un collectif de jeunes qui ne se connaissent pas, autour d'un projet de création d'une entreprise coopérative. Ensemble, ils mettent en œuvre de nouvelles compétences pour développer une activité en commun qui leur est imposée : ici, il s'est agi d'un sac en vrac.

Si la création d'entreprise reste un prétexte au service d'objectifs différents, l'acte de vendre est lui bien réel. Il constitue une clé de mobilisation et de concrétisation qui devrait favoriser le développement de l'*empowerment*.



La Mission Locale d'Ardèche Méridionale est à l'initiative du projet et a souhaité s'associer à des acteurs locaux, dont ITESS, pour coconstruire ce projet. Ces deux structures ont des compétences d'accompagnement à la création d'activités.

→ ITESS est spécialisé sur l'accompagnement de projets collectifs de création d'activité.

→ La MLAM intervient sur la mobilisation et l'accompagnement à la création d'activité auprès des jeunes accompagnés.

La volonté de la MLAM a été de proposer un outil dynamique et innovant, sur une courte durée, et adapté aux jeunes accompagnés.

Déroulé de l'action

Pendant 10 jours, la **coopérative « Coup de Boost** » a rassemblé un collectif de jeunes qui ne se connaissaient pas, autour du projet de création d'une entreprise coopérative fabriquant des sacs en vrac.

À cette occasion, le collectif a construit son offre, imaginé sa marque et a conçu ses supports de communication. Il a produit et vendu le fruit de son travail sur le marché de Joyeuse et aux abords d'un magasin d'alimentation à Aubenas.

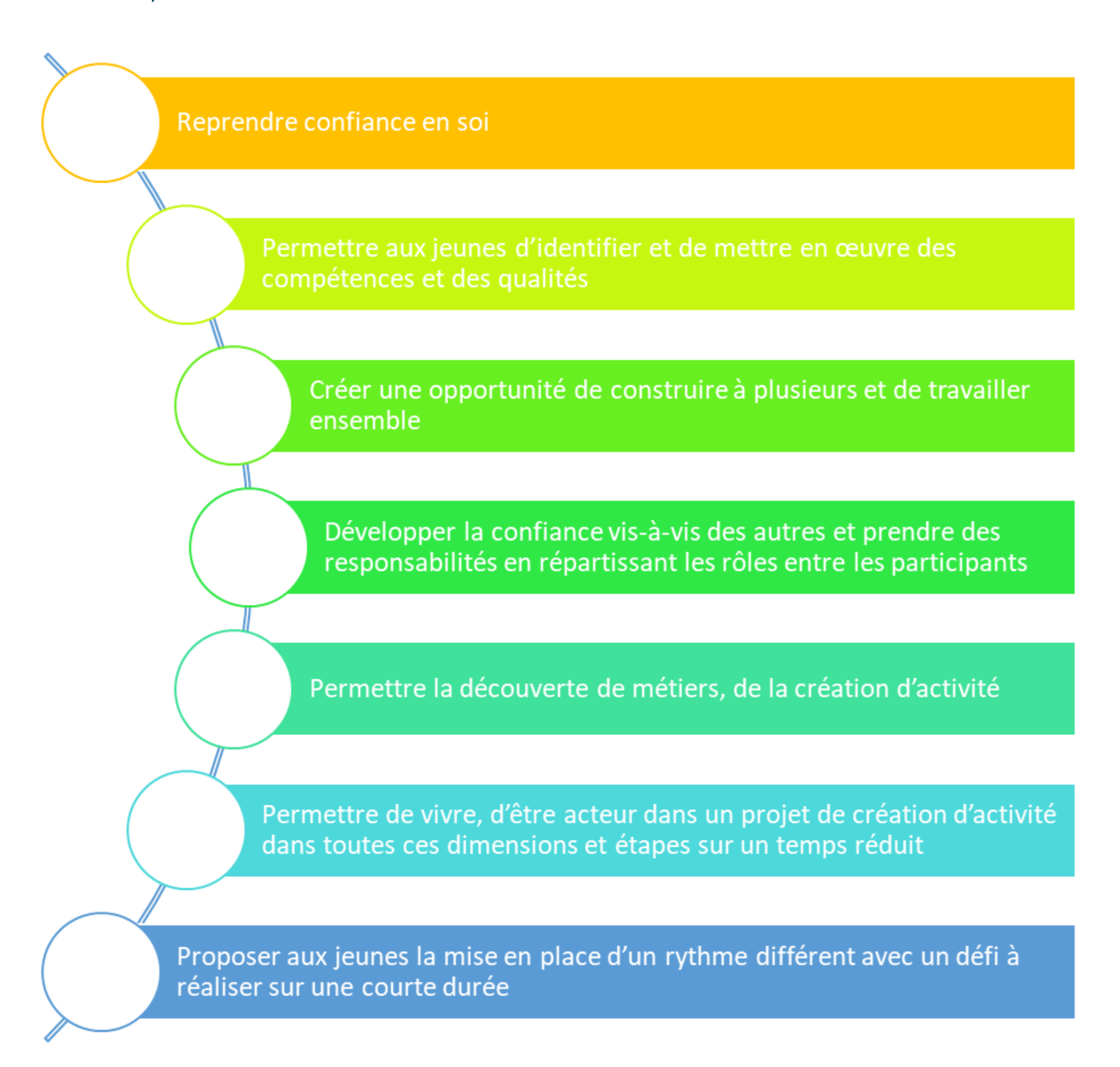
À chaque étape de la coopérative, des professionnels accompagnent les participants :

→**L'animation de « Coup de boost »** est réalisée par des **professionnels de l'accompagnement à la création d'activité.**

→**L'atelier de production** est soutenu par **des spécialistes de l'activité**

→**La conception de l'offre et la vente** sont accompagnées par des **interventions de professionnels** : graphiste, professionnel logistique, banquier…

LES ENJEUX, LES OBJECTIFS VISES AU TRAVERS CETTE ACTION



LES GRANDES PHASES DU PROJET

1
- construction du projet / faisabilité et finalisation du budget
- durée :4 mois, de mai à septembre 2021

2
- Communication et recrutement des participants
- durée : 2 mois ,en interne par les CISP et animations collectives

3
- Ingénierie détaillée du programme des 10 jours d'animation et finalisation des partenariats
- durée; 2 mois

4
- Lancement de la coopéerative éphémère
- signature des contrats CAPE et formation Action de 10 jours

La mise en place d'une mini entreprise en 2 semaines impose de créer un cadre et de préparer en amont le « terrain de jeu » pour faire vivre aux participants les activités de production, de communication, de vente, de comptabilité et de gestion, tout en veillant à laisser une marge manœuvre pour expérimenter la créativité et la prise de décision en collectif. Nous avons donc au préalable choisi le produit et cibler les partenaires avec lesquels nous pouvions envisager ce projet.



PROJET : Vente de Sacs « BIBLIO » sur un marché et devant une enseigne alimentaire.

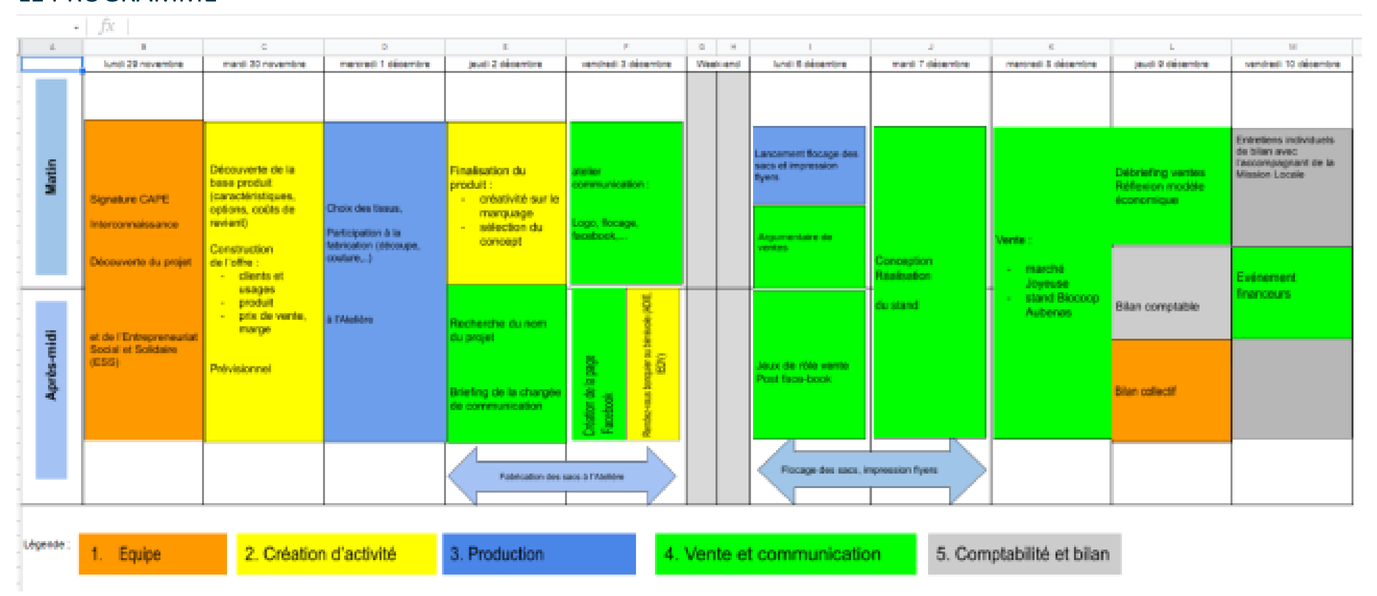
L'idée a été de travailler avec l'Atelière, atelier d'insertion par la couture, à la réalisation des sacs. La proposition a été de fabriquer 50 sacs "biblio" dans lesquels les jeunes entrepreneurs pourront
- faire quelques ajustements sur le design du modèle et négocier ;
- choisir les tissus (tissus recyclés) - créer un dessin/une accroche à sérigraphier sur l'une des faces du sac.

Puis, dans l'optique de concevoir et de travailler sur la fabrication d'un stand pour mettre en valeur et vendre les produits, nous avons pris contact au préalable avec la recyclerie Recyclart à Uzer. Un partenariat a été engagé dans l'optique d'une journée sur le site pour que les jeunes puissent, en lien avec l'animatrice, fabriquer leur matériel d'installation.

Il était également préférable de prendre contact en amont de l’action avec le placier des marchés envisagés et les gérants des enseignes que nous souhaitions solliciter, nous avons donc réalisé des accords de principe avec le marché de Joyeuse et la boutique Biocoop d’Aubenas afin d’organiser 2 lieux et 2 moments de vente sur la journée.

Un budget prévisionnel a été élaboré par les jeunes et validé par ITESS et Mission Locale. Gérer les dépenses et les recettes, prendre conscience d’un budget sont des objectifs proposés aux jeunes participants. Une régie a été créée et confiée à l’un des participants.

LE PROGRAMME



	lundi 29 novembre	mardi 30 novembre	mercredi 1 décembre	jeudi 2 décembre	vendredi 3 décembre	Week-end	lundi 6 décembre	mardi 7 décembre	mercredi 8 décembre	jeudi 9 décembre	vendredi 10 décembre
Matin	Signature CAPE Interconnaissance Découverte du projet	Découverte de la base produit (caractéristiques, options, coûts de revient) Construction de l’offre : - clients et usages - produit - prix de vente, marge	Choix des tissus, Participation à la fabrication (découpe, couture,..)	Finalisation du produit : - créativité sur le marquage - sélection du concept	atelier communication : Logo, flocage, facebook,...		Lancement flocage des sacs et impression flyers Argumentaire de ventes	Conception Réalisation	Vente : - marché Joyeuse - stand Biocoop Aubenas	Débriefing ventes Réflexion modèle économique	Entretiens individuels de bilan avec l’accompagnant de la Mission Locale
Après-midi	et de l’Entrepreneuriat Social et Solidaire (ESS)	Prévisionnel	à l’Atelière	Recherche du nom du projet Briefing de la chargée de communication	Création de la page Facebook Rendez-vous banque ou banque (ADIE, EDY)		Jeux de rôle vente Post face-book	du stand		Bilan comptable Bilan collectif	Evénement financeurs
				Fabrication des sacs à l’Atelière	Fabrication des sacs à l’Atelière		Flocage des sacs, impression flyers	Flocage des sacs, impression flyers			

Légende : 1. Equipe | 2. Création d’activité | 3. Production | 4. Vente et communication | 5. Comptabilité et bilan

LES PARTENAIRES



Ainsi que l’ADIE et le centre social ASA (mise à disposition d’un local).



Coup de Boost "L'Effet Papillon"

https://www.youtube.com/watch?v=U3mYDGgVatA



BILAN

Les coopératives éphémères sont des dispositifs déjà testées sur le territoire. Toutefois, Coup de Boost est une première tant concernant le public visé, que la durée et les partenariats engagés. La complémentarité des différents partenaires associés a assuré la richesse de cette action.

Cette première Edition « Coup de boost » est un succès par rapport à l'atteinte des objectifs fixés et l'impact sur les participants, ; la MLAM envisage de proposer de nouvelles éditions en 2022 en tenant compte du retour d'expérience de cette action.

Situation au 1er trimestre 2022 des 9 jeunes NEETS à l'entrée dans l'action :



Ce qu'ils ont particulièrement apprécié

« - *l'environnement dans lequel se sont déroulés les ateliers, notre installation à la maison des jeunes nous a permis de profiter d'un espace à aménager en fonction des séquences de travail, de pouvoir rester manger le midi ensemble et de profiter d'un extérieur pour se recentrer et réajuster sa concentration pour mieux travailler ensemble*

- la co animation permettant d'être en permanence en collectif et d'individualiser et de prendre en considération les singularités de chacun, de veiller au cadre et d'activer une cohésion

- les journées à l'extérieur véritable levier de motivation, le principe de partenariat a très bien fonctionné. »

Les points à améliorer

« - *une action un peu plus longue ;*

** pour renforcer la dynamique de groupe au démarrage de l'action*

** pour envisager des temps d'appropriation et de pause entre les étapes* »

Quelques témoignages
Théophile

https://drive.google.com/file/d/1RLyVFooTG8nFEGVZrkJITz9XdksxJp-J/view?usp=sharing

Mohammed

https://drive.google.com/file/d/1RLHNpixgnBujBYBu9sThxGXNzju84EnC/view?usp=sharing

Manon

https://drive.google.com/file/d/1R7vVGGKVLmRSHAyBQ8nwRsdL-B9-xgXk/view?usp=sharing

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Dans le cadre des objectifs visés et des innovations recherchées au service de l'accompagnement des jeunes, la mission locale souhaitait la réalisation de cette action avec l'envie et l'exigence d'y associer des partenaires locaux.

La réussite de cette action s'articule autour de plusieurs facteurs : la méthodologie, les outils choisis mais aussi sur une organisation en binôme dès la phase d'ingénierie du projet jusqu'à la mise en situation en passant par la création des outils et programmation des journées.

Les ateliers collectifs organisés dans un même local tout au long de l'action (à l'ASA) ont permis de bénéficier d'un environnement propice à la créativité et la réalisation de chantiers ; l'implication des partenaires a contribué à l'ouverture sur le monde économique et associatif.

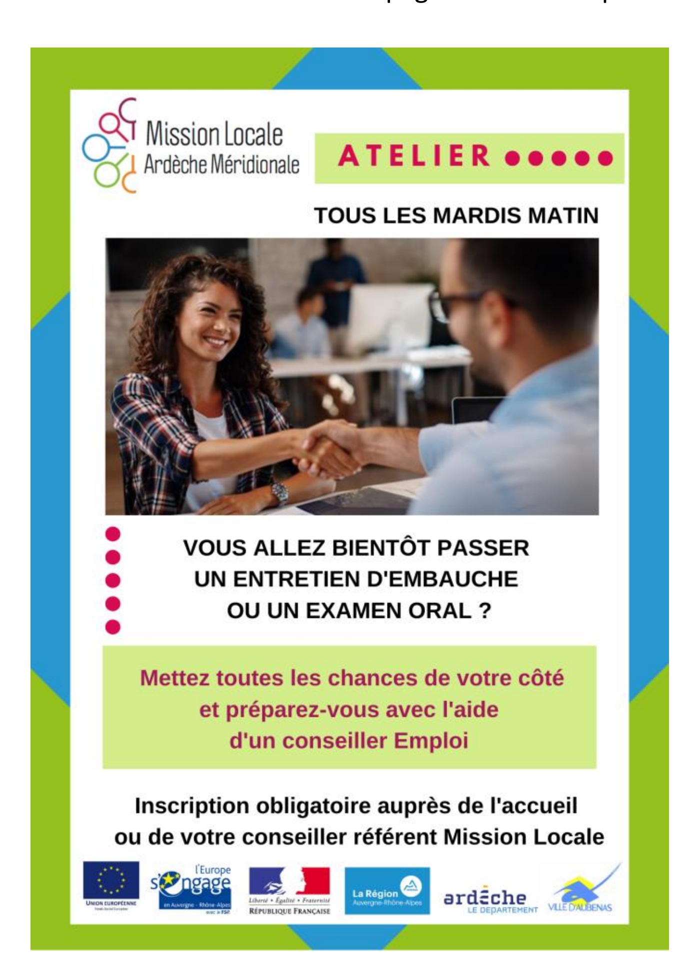
2.6. L'ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI

Le service emploi de la MLAM propose plusieurs ateliers d'accompagnements à l'emploi, tout au long de l'année.

*Les ateliers collectifs :

-Chaque semaine, sur Aubenas, les jeunes peuvent bénéficier de 2 ateliers en accès libre. Ces ateliers ont pour objectif de les accompagner sur les techniques de recherche d'emploi (élaboration de CV, rédaction lettres de motivation, organisation de sa recherche d'emploi…)

Les jeunes peuvent également se positionner sur les offres d'emploi qui sont affichées. Les conseillères font ensuite le lien avec les entreprises pour transmettre les candidatures. 428 jeunes ont sollicité ce service cette année. Deux ateliers décentralisés sont en place et ont lieu une fois par mois : un sur Joyeuse qui existe depuis plusieurs années et depuis le dernier trimestre 2021, le Mission Locale a étendu ce service sur la commune de Villeneuve de Berg. Un accompagnement individuel peut être aussi proposé afin de renforcer l'accompagnement à l'emploi individualisé et de préparer aux entretiens d'embauche.



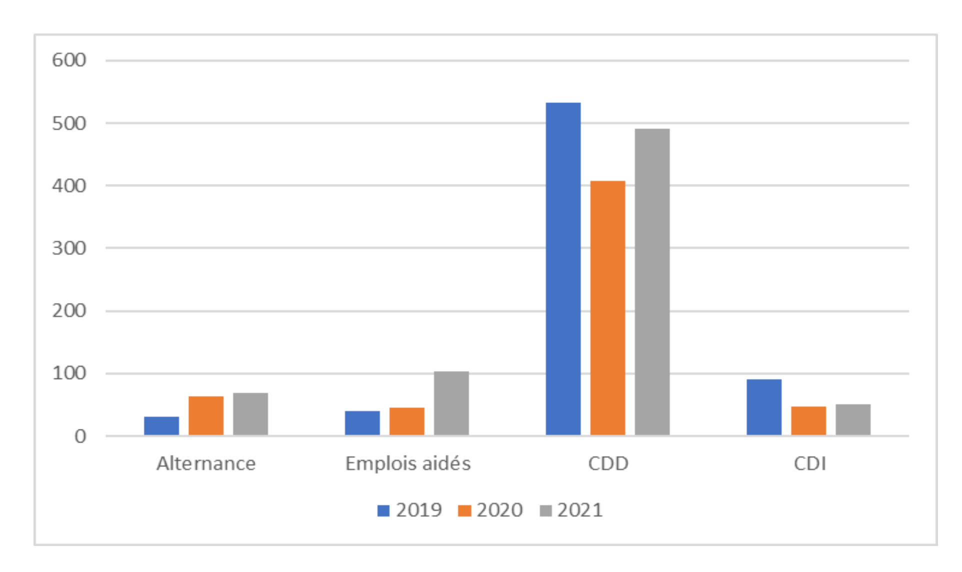


2.6.1. Les entrées en emploi

543 jeunes ont accédé à un emploi, pour752 situations (dont 57 contrats en alternance). On constate une légère augmentation par rapport à 2020 (+5%).



Les jeunes femmes représentent 47% des jeunes ayant accédé à un emploi, contre 50.5 % en 2020.



Les emplois durables (contrat de travail de plus de six mois) représentent 26% des contrats, alors que plus de la moitié des contrats, en 2016, concernait des contrats de plus de 12 mois. On note une augmentation du nombre de CDD, dû d'une part au contexte sanitaire plus favorable et des mesures d'aide à l'embauche des jeunes.

2.6.2. Les Parcours Emploi Compétences

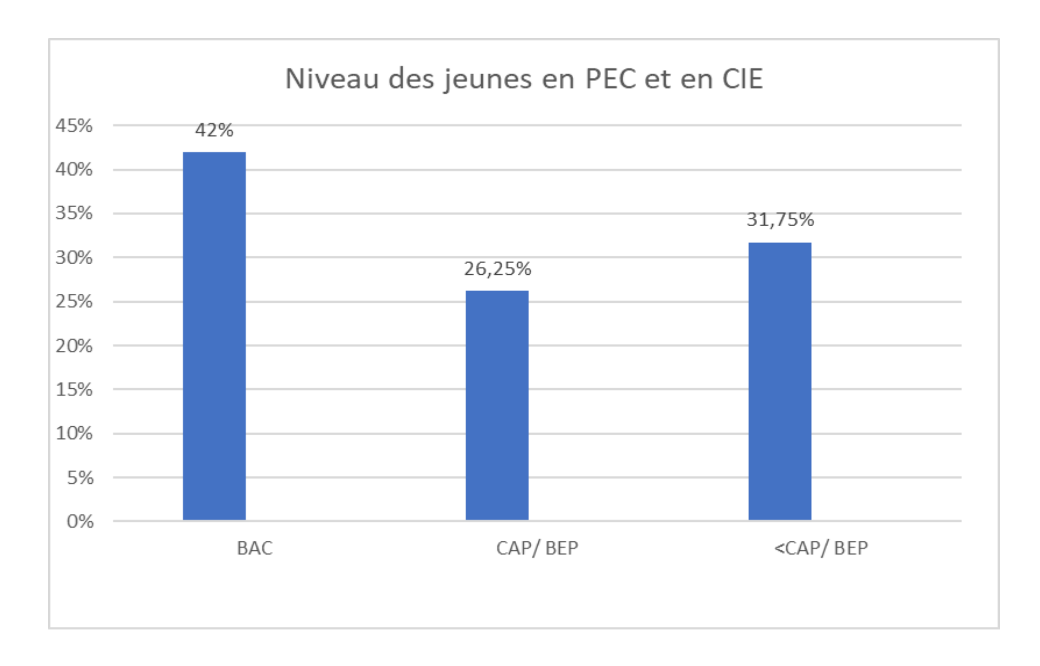
Les contrats aidés CUI-CAE (secteur non marchand) et CUI-CIE (secteur marchand) s'inscrivent dans le cadre du Parcours Emploi Compétences (PEC) dont la mise en œuvre repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement. L'objectif est que le-la salarié-e bénéficie d'un accompagnement tout au long de son parcours : diagnostic individuel, entretien tripartite à la signature du contrat (employeur - jeune salarié-e et la CISP Mission Locale) afin de définir les compétences requises et celles attendues du poste, les engagements de formation de l'employeur), un suivi tout au long du contrat et en fonction des besoins, un entretien de fin de contrat afin d'anticiper l'après et d'éviter des ruptures de parcours.

En 2021, les objectifs fixés par la DIRECCTE sont en forte hausse par rapport aux années précédentes.

Contrats aidés 2021

- Si sur le dernier trimestre 2020, nous étions à 29 contrats signés, nous sommes passés sur 2021 à **112** contrats aidés :
    - 62 PEC CAE (secteur non marchand)
    - 50 CIE Jeunes (secteur marchand)
- Les jeunes femmes sont majoritairement bénéficiaires de la mesure PEC CAE (40 sur 62 contrats) mais les chiffres s'inversent concernant les PEC CIE. Les jeunes hommes en sont davantage bénéficiaires (34 pour 50 contrats).

- 57 % des jeunes ont un niveau de qualification inférieur au baccalauréat. On remarque une différence dans ce pourcentage suivant s'il s'agit du secteur marchand ou non marchand

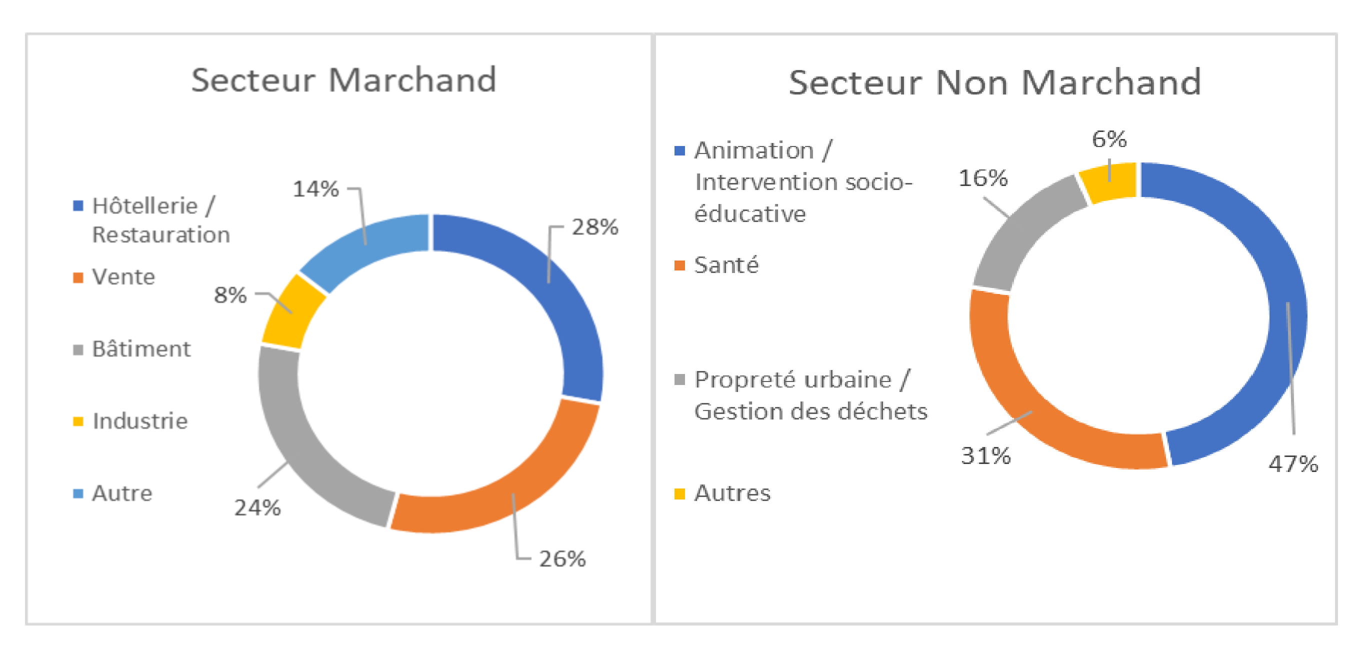


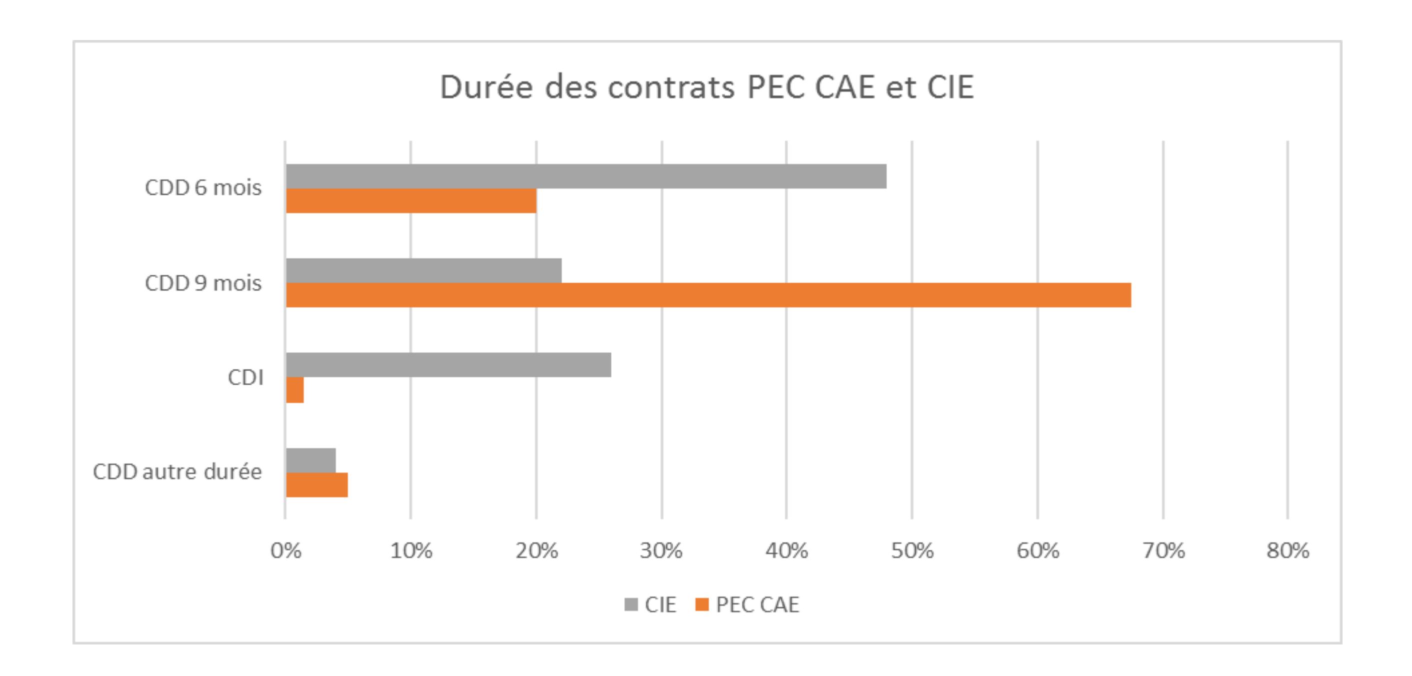
Les Secteurs d'activités

- Les employeurs du secteur non-marchand sont majoritairement des associations, les communes, les établissements sanitaires publics.

- De fait, les secteurs d'activité concernent l'animation socio-culturelle, la santé et les emplois techniques (propreté urbaine, gestion des déchets)

Répartition des contrats par secteurs





La durée des contrats est très variable suivant qu'il s'agit des secteurs marchand ou non marchand. L'aide initiale de l'Etat pour ces contrats aidés est de 6 à 9 mois. Les renouvellements sont possible si la durée totale de l'aide ne dépasse pas 18 mois.

Si les structures du secteur non marchand s'engagent majoritairement sur des CDD de 9 mois (durée maximale de l'aide initiale), les entreprises, eles, signent en tout premier lieu sur des contrats d'une durée de 6 mois à 48% (minimum pour bénéficier de l'aide de l'Etat) mais il est à noter que l'engagement sur des CDI est important : 26%.

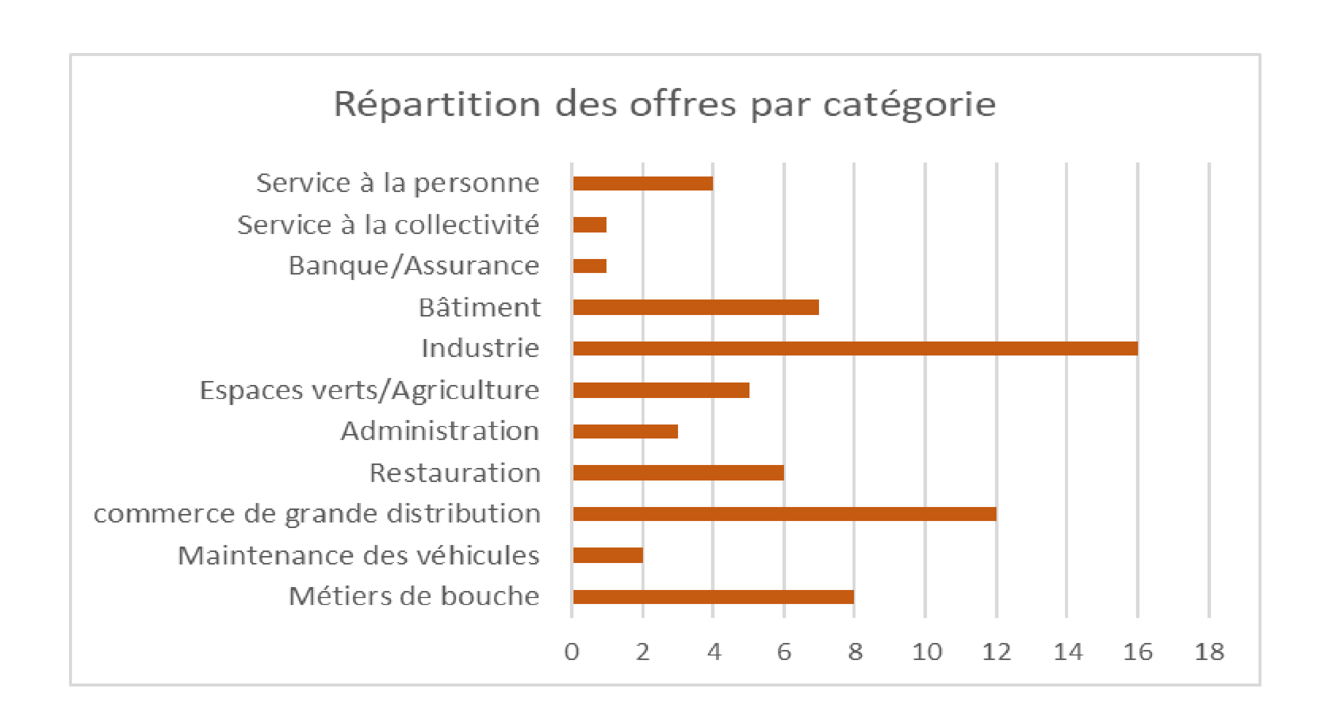
2.6.3. Le Salon de l'Alternance

Organisé par la Mission locale, le Salon de l'Alternance est un temps fort qui permet à un large public de rencontrer l'ensemble des acteurs de l'alternance : les employeurs à la recherche d'un-e apprenti-e, les CFA et centres de formation, les acteurs de l'accompagnement vers l'alternance.

Nous avons fait le choix sur cette année 2021 de maintenir le salon de l'alternance malgré un contexte sanitaire difficile, avec de ce fait une organisation différente : inscription obligatoire avec créneaux horaires, sens de circulation, moins de partenaires (ont été privilégiés les CFA, centres de formation …).

En quelques chiffres :

- 99 inscrits et 80 présents
- 65 offres d'emploi dans 12 secteurs différents
- 49 mises en relation concernant 23 personnes
- 8 partenaires présents (Organismes de formation, CFA, CFPPA, acteurs de SPE …)



2.6.4 La Caravane de l'Emploi

Portée par le MEDEF, l'objectif de la Caravane de l'Emploi est de sensibiliser les jeunes au monde de l'entreprise, à ses codes, de faire connaître un secteur d'activité et des métiers.

Ce nouveau partenariat s'est mis en place sur l'année 2021.

2 rencontres ont eu lieux :

- L'une exclusivement organisée par le MEDEF et la Mission Locale Ardèche Méridionale

La directrice de la FNAC d'Aubenas est venue présenter son entreprise, les métiers, la façon de recruter. 16 jeunes étaient présents. Après des échanges ont eu lieu soit des entretiens d'embauche, soit des simulations d'entretien. Cette rencontre a permis deux périodes de mise en situation en milieu professionnel, et 4 recrutements en alternance sur des postes de Conseillers/Vendeurs en magasin.

- La deuxième rencontre s'est organisée toujours avec le MEDEF porteur de l'action, la Mission Locale, CAP Emploi, Pôle Emploi, et l'entreprise Casino Circus de Vals les Bains. L'objectif était à l'issue de proposer un entretien d'embauche en vue de recruter.

Cette rencontre a permis aux partenaires de visiter les locaux de l'hôtel Helvie. Les responsables de la structure ont présenté leur groupe, les métiers, les conditions d'embauche. Une jeune a bénéficié d'un entretien d'embauche. Les exigences des postes sur cette entreprise sont élevées, compte tenu de la qualité des prestations. Il a été difficile dans un laps de temps qui était rapide entre l'organisation de cette action et la journée elle-même pour mobiliser des jeunes, d'autant plus dans ce secteur d'activité.

2.6.5. IOD : une nouvelle méthode d'intervention sur les offres et les demandes d'emploi







Créée au début des années 80, la méthode IOD (pour " intervention sur les offres et les demandes d'emploi ") consiste à aider des demandeurs d'emploi en difficulté à accéder à des emplois durables dans des entreprises classiques. Cette méthode de recrutement sans CV favorise le rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi par une intermédiation forte entre le recruteur et le candidat. En effet, l'entreprise dispose d'un interlocuteur Mission Locale pour étudier ses besoins immédiats, mais aussi émergents : un travail de fond est effectué pour étudier le poste proposé, l'environnement dans lequel le salarié effectuera son travail, afin d'apporter une solution qui soit le plus pérenne possible. Un accompagnement post-embauche est effectué le premier mois une fois par semaine avec l'employeur ou le responsable d'équipe. Cela constitue pour l'équipe Emploi un nouvel enjeu et une nouvelle posture professionnelle. La prospection est un élément important dans cette méthode. Une partie de l'équipe du service emploi a été formée au dernier trimestre 2018 par l'association TRANSFER.

IOD en quelques chiffres :

- 58 jeunes accompagnés
- 43 entreprises partenaires
- 61 offres d'emploi négociées

Les sorties :

- 47% sorties emploi
- 10% Formation qualifiante
- 12% sorties autres (service civique…)

Cette action expérimentale sur notre secteur s'est terminée en août 2021. Nous continuons à appliquer cette méthode de façon plus ponctuelle suivant les profils des jeunes ou types de partenariat avec l'entreprise.

2.6.6 Le Parrainage pour l'emploi

Le parrainage pour l'emploi consiste à proposer à des personnes volontaires d'accompagner des jeunes en recherche d'emploi. Pendant 3 à 6 mois, les parrains/marraines mettent ainsi à profit leur connaissance des métiers, leur réseau et leur expérience professionnelle. Le parrain ou marraine est un-e salarié-e, un-e chef-fe d'entreprise ou retraité-e qui souhaite consacrer du temps à accompagner un ou plusieurs jeunes au début de son parcours professionnel.

En 2021, 12 jeunes ont intégré ce type d'accompagnement (6 sur la convention 2020 et 6 sur la convention 2021)

Sur les 6 premiers jeunes ayant intégré le parrainage, 5 ont trouvé rapidement des CDD, 1 jeune a abandonné l'accompagnement. Les 6 autres jeunes restent encore sur ce dispositif. L'engagement de chacun se fait par la signature d'une charte d'engagement tripartite.

2.6.7 Ateliers Socio Esthétique



Au dernier trimestre 2021, des ateliers de Socio Esthétique ont été organisés, avec l'intervention de Sandrine, socio-esthéticienne. Le but de cette action est de redonner confiance à un public jeune qui se retrouve en difficulté pour aborder le monde professionnel, en posant comme principe qu'une meilleure image de soi permet une meilleure insertion professionnelle.

Les objectifs :

- Retrouver confiance en soi
- S'accorder un peu de temps pour soi, sans la pression d'une recherche d'emploi ou de formation
- Créer du lien social par le collectif
- Permettre un moyen différent de communiquer sur ces difficultés personnelles
- Recevoir les conseils et petits cadeaux d'un professionnel de l'esthétique

Quatre ateliers, avec deux thématiques différentes, ont eu lieu entre fin octobre et fin décembre 2021 et ont concerné 16 participants.
Première thématique : diagnostic de peau, auto soin du visage et recettes de cosmétiques maison (se sentir mieux dans sa peau pour se présenter à un entretien).
Deuxième thématique : morphologie, colorimétrie et style vestimentaire (comment s'habiller pour un entretien.

Ces ateliers se poursuivront en 2022.

2.7. L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE ET L'ACCES A LA FORMATION

Dans le cadre de leur accompagnement, de nombreux jeunes souhaitent travailler leur projet professionnel, soit dans un objectif de réorientation, soit parce qu'ils ne disposent d'aucune qualification.

Que cela soit dans le cadre de recherches, de conseils ou d'ateliers spécifiques animés par la MLAM ou par l'AFPA, 770 jeunes ont été conseillés dans leur projet professionnel ou ont participé à un atelier « Projet Professionnel ».

Afin de consolider ou de valider un choix professionnel, les périodes d'immersion restent le moyen privilégié : 410 PMSMP ont été réalisées, dont 241 PMSMP dans le cadre de la Garantie Jeunes.

Les entrées en formation :

118 jeunes ont accédé à une formation durant l'année 2021.

Formation	Nombre de situations	Nombre de jeunes
E2C/EPIDE	3	3
Formations Qualifiantes PIC Etat-Pôle emploi	66	62
Formations Qualifiantes Région	15	15
Hors financement CR	17	16
DUCA (formation financée par la Région)	9	9
Autre Formation	30	25
Total Formation	**131**	**121**

Le nombre d'entrée en formation concerne à 50% des formations financées par l'Etat dans le cadre du Plan d'Investissement Compétences (contre 51% en 2020). Le PIC, piloté par le Ministère du Travail, a défini les jeunes

et les demandeurs d'emploi ayant un niveau de qualification IV maximum comme public prioritaire pour accéder aux formations financées dans ce cadre. Des dérogations sont possibles pour les jeunes ayant un niveau IV acquis et résidant en QPV ou ZRR. En Auvergne Rhône Alpes, Pôle Emploi a assuré la mise en œuvre du PIC-volet Formation. La Mission locale reste prescriptrice pour le compte de l'Etat et de la Région, ce qui assure aux jeunes une prise en charge des coûts pédagogiques et le statut de stagiaires de la formation rémunérée.

2.8. L'ACCOMPAGNEMENT A LA CITOYENNETE

Il se traduit par la recherche d'un service civique ou toute autre forme de volontariat adapté aux attentes des jeunes ou bien à un engagement à l'étranger dans le cadre du Service Volontaire Européen, aujourd'hui intitulé Corps Européen de Solidarité.

Le choix du Service Civique est principalement en lien avec le projet professionnel et représente 10 contrats de bénévolat sur 13.

10 jeunes ont accédé à un Service Civique (contre 10 en 2020 et 19 en 2019)





Depuis 2017, la Mission locale a décidé de développer son offre de mobilité internationale à destination des jeunes dans le cadre d'un partenariat avec Romans International. Deux salariées de la Mission Locale ont été formés par ROMANS INTERNATIONAL afin d'informer les jeunes sur les dispositifs de mobilité internationale et accompagner les départs. Une demande de labélisation de structure d'envoi à également été déposée dans le cadre du Corps Européen de Solidarité. Dans ce cadre, 124 jeunes ont été informés sur les différentes possibilités de départ à l'étranger et 14 jeunes ont souhaité aller plus loin et étudier le dispositif répondant le mieux à leurs attentes (49 en 2019) ; 2 sont partis au Portugal.

2.9. SANTE, MOBILITE, AIDES PONCTUELLES

2.9.1. Santé

La MLAM reçoit et accompagne de nombreux jeunes pour qui un accompagnement Santé ou Handicap est nécessaire. Pour se faire, la MLAM dispose de deux outils :

- Un Point Ecoute Jeunes propose des RDV individuels avec une psychologue. 48 jeunes ont rencontré la psychologue au moins une fois. 210 entretiens ont été programmés.



- Une demande de Fond d'Aide aux Jeunes a été acceptée par l'UDAF. Une enveloppe nous permet depuis cette année de prendre en charge les tests neuropsychologiques des jeunes en ayant besoin.

- Les réunions pluridisciplinaires animées par la MDPH et le Conseil Départemental permettent de mieux se connaitre entre acteurs, d'échanger sur des situations individuelles, de croiser les regards professionnels et d'orienter vers le partenaire. L'objectif de celles-ci étant de statuer quant aux dossiers de demandes MDPH des jeunes sur le territoire Ardéchois. Différents professionnels sont présents afin de traiter les dossiers et tenter de proposer des orientations adaptées.

- Outre ces réunions, ces rencontres ont permis de développer un important travail de collaboration et a renforcé notre réseau. Les relations entre MDPH et jeunes accompagnés en sont ainsi facilitées puisque nous pouvons solliciter les professionnels de la MDPH sur des questions relatives au handicap.

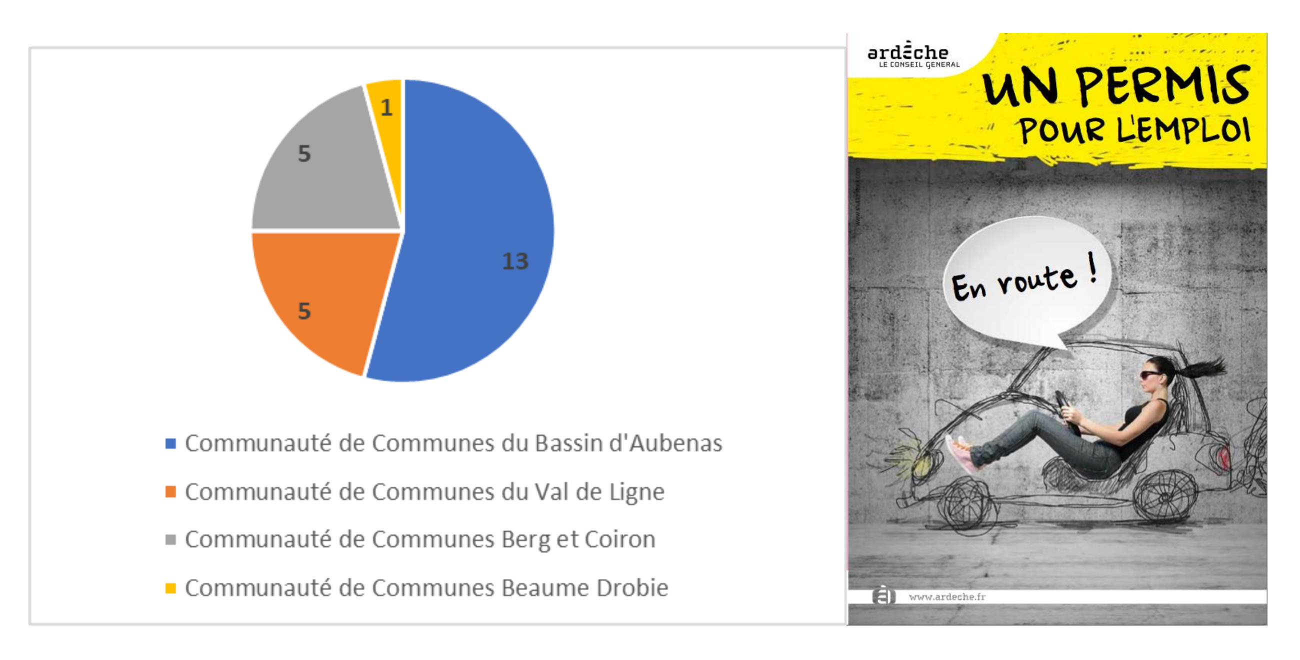
2.9.2. Mobilité

Dispositif mis en place par le Conseil Départemental depuis quelques années, « un Permis pour l'Emploi » permet aux jeunes ardéchois disposant de peu de ressources et en démarche d'insertion professionnelle, d'obtenir une aide financière d'un montant de 500€ pour passer le permis de conduire.

En contrepartie, chaque jeune s'engage à effectuer 40 heures de bénévolat au sein d'une association ou d'une structure à but non lucratif. Cet engagement citoyen permet aux jeunes de s'impliquer dans la vie locale, majoritairement au sein d'une association caritative de leur commune. Ce dispositif est un levier financier pour pallier aux difficultés de mobilité des jeunes. L'aide est versée directement à l'Auto-école.

- 24 jeunes ont sollicité l'aide au permis du Département

Aide au permis par Communauté de Communes



2.9.3. Le Fond d'Aide aux Jeunes

Le Fond d'Aide aux Jeunes (FAJ) est un dispositif d'aide financière, géré par le Département. Celui-ci attribue aux jeunes en difficulté, âgés de dix-huit à vingt-cinq ans révolus, des aides destinées à favoriser leur insertion sociale et professionnelle et, le cas échéant, à leur apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents.

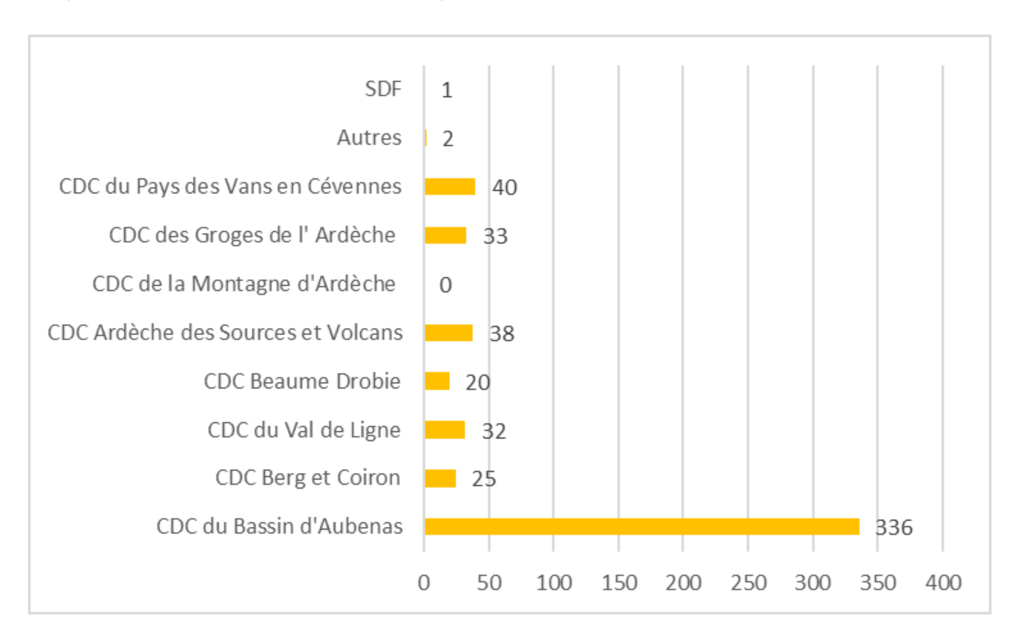
Les demandes de FAJ s'étudient lors de commissions mensuelles ou dans le cadre de procédures d'urgence, en fonction des situations individuelles. Les FAJ PU restent un moyen à destination des jeunes en difficulté pour accéder aux besoins élémentaires du quotidien. Même s'ils sont destinés à palier des difficultés passagères, ils sont indispensables à de nombreux jeunes pour leur permettre de vivre décemment.

Au total, 560 FAJ ont été demandés, dont 61 dans le cadre de procédures mensuelles, pour un montant total de 77 344 €.

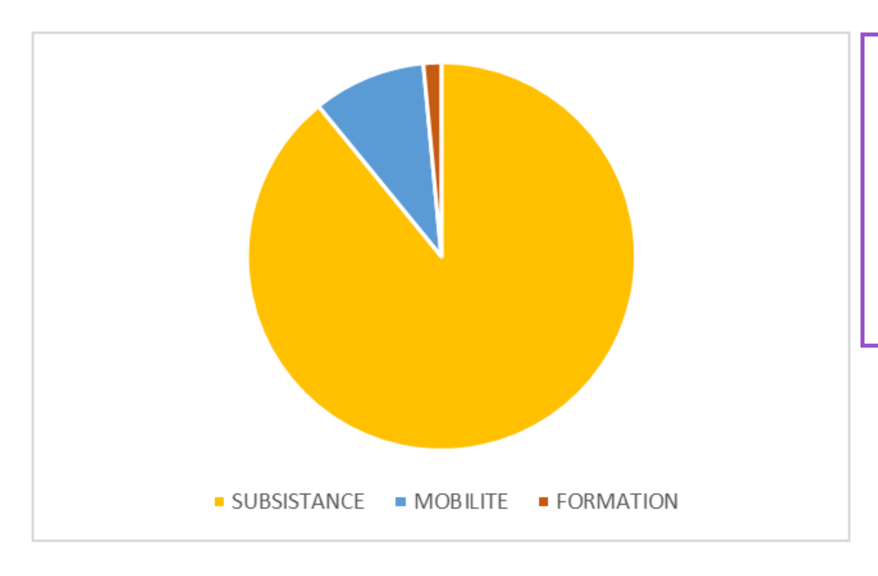
- FAJ – Commissions mensuelles : 61 demandes pour un montant de 28 009 €, soit une moyenne de 460 € par demande.

- FAJ – Procédure d'Urgence : 499 demandes pour un montant de 49 335 €, soit une moyenne de 99 € par demande.

Répartition des demandes de FAJ par Communautés de Communes



Répartition par motifs de la demande



La première demande concerne la subsistance, puis la mobilité. Les demandes liées à la subsistance sont en augmentation ces 2 dernières années.

A noter que le formulaire type de demande UDAF propose déormais 3 motifs de demande, alors que les années précédentes les motifs étaient plus variés (santé, logement, emploi)

2.10 REPERER ET REMOBILISER LES JEUNES DITS « INVISIBLES » : ARDECHE, UN TERRITOIRE SE MOBILISE POUR ALLER VERS LES JEUNES

Dans le cadre d'une approche partenariale et innovante, le projet consiste à mettre en œuvre, à l'échelle départemental, une démarche de repérage, d'aller vers et de mobiliser des publics jeunes ne bénéficiant pas ou plus d'un accompagnement avec les Missions locales.

Les jeunes dits « invisibles » sont les jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en études et qui ne font pas non plus appel aux structures qui leur sont dédiées, dont la Mission Locale.

La synergie des acteurs locaux doit permettre tout au long du projet de répondre à un double objectif, celui de repérer et celui de mobiliser grâce à un accompagnement renforcé et à la mise en œuvre d'actions innovantes. La finalité est bien celle de sécuriser les parcours et de permettre aux jeunes repérés de s'inscrire dans le droit commun.

Une dimension territoriale pertinente : le département. En effet, les 3 missions locales ont développé un maillage territorial de proximité permettant d'une part de recevoir les jeunes au plus près de chez eux et d'autre part de tisser un partenariat local dans le secteur social et le secteur économique.

Un partenariat renforcé et rénové : le projet s'appuie sur les partenariats déjà existants, en les renforçant dans le cadre d'instances de concertation (Comités Techniques), et en renouvelant ce partenariat auprès de structures moins historiques telles que les clubs sportifs et associations culturelles.

Un repérage, tout au long du projet, qui allie la mobilisation des acteurs locaux et des temps « d'aller vers » renouvelant les pratiques professionnelles.

Des actions de (re)mobilisations existantes mais aussi expérimentales/innovantes, afin de favoriser les parcours d'insertion et l'accès au droit commun.

Renforcement des partenariats

Les partenariats lancés au cours de l'année 2020 ont pu être renforcés et élargis en 2021.

- Département de l'Ardèche : Service de l'Aide Sociale à l'Enfance et Service Insertion
- Communauté de communes Bassin d'Aubenas, Berg et Coiron, Pays des Vans, Gorges de l'Ardèche, Montagne d'Ardèche, Val de Ligne, Beaume Drobie
- Associations caritatives : Restos du cœur (Aubenas, Les Vans, Largentière), Secours Populaire Aubenas, Croix Rouge Aubenas-Vals, Secours Catholique Aubenas, Entraide alimentaire Beaume Drobie
    - Centres socioculturels : Le Palabre, ASA, Le Fil de l'eau (Aubenas), La Pinède (Villeneuve de Berg), Revivre (Les Vans), Le Ricochet (Valgorge)
- Structures éducatives : ADSEA, Le Phare, Association Addiction France
- Clubs sportifs: Rugby Club Aubenas Vals, US Aubenas Basket, Olympique Boxing Club Ardéchois, AS St Privat Foot

Certaines des actions de repérage lancées au cours de l'année 2020 ont pu se maintenir :

- Permanences en centre-ville d'Aubenas avec la « Blablamobile » (CSC Le Palabre)
- Aller vers en centre-ville d'Aubenas avec les partenaires locaux
- Permanences avec le PIJ Itinérant à Jaujac, Lalevade d'Ardèche, Prades, Villeneuve de Berg
- Maraude avec l'association Addictions France aux Vans
- Permanences durant des distributions alimentaires : Restos du cœur Aubenas, Restos du cœur Les Vans, Restos du cœur Largentière
- Participation à des évènements pour améliorer la visibilité de la Mission locale, notamment auprès de publics éloignés du droit commun : soirée "jeunes" à Lalevade d'Ardèche (organisée par la Communauté de Communes Ardèche des Sources et Volcans), forum des associations...
- Organisation d'un après-midi "jeunes" au Pôle de services (Aubenas) en partenariat avec le CSC ASA, la Mairie d'Aubenas, l'ADSEA 07, le PIJ, et Randstad afin d'aller à la rencontre de jeunes non connus et/ou ayant stoppé l'accompagnement Mission locale.
- Relance de jeunes ayant stoppé le suivi Mission locale
- Traitement des listes RIO (jeunes décrocheurs de l'Education Nationale)
- Prise de contact et suivi des jeunes ne respectant pas l'obligation de formation

Sur les 85 jeunes repérés, 41 ont pu être mobilisés. Certains jeunes ont intégré les dispositifs de droit commun : PACEA, Garantie jeunes ; d'autres ont besoin d'une phase de transition pour relancer une dynamique.

Des actions de mobilisation ont été proposées à ces jeunes, elles se basent sur des partenariats forts avec des structures du territoire :

- CREPS Auvergne Rhône-Alpes : séjour d'escalade et randonnée dans les Gorges du Verdon et 3 journées de découverte sportive et de dépassement de ses peurs (reprise de confiance)

- L'Art d'en Faire : 2 parcours de 6 semaines (printemps 2021) et 4 semaines (automne 2021) de pratique artistique, découverte des métiers des arts du spectacle et valorisation de compétences non formelles



8 | MARDI 23 MARS 2021 | LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ

VOS COMMUNES

VILLENEUVE-DE-BERG

Projet “Passerelle Jeunes” : démarrage sur les chapeaux de roues !

L’association l’Art d’en faire et la Mission locale d’Ardèche méridionale proposent depuis début mars et encore en avril un parcours de découverte de métiers et de pratiques artistiques aux jeunes entre 16 et 29 ans, non scolarisés et sans emploi.

Suite à des chantiers de montage puis d’installation de chapiteau à Villeneuve-de-Berg, les jeunes bénéficient par petits groupes d’immersion de trois jours aux côtés de professionnels locaux liés aux arts du spectacle : menuiserie, soudure, cuisine, couture. Suivront des temps de pratiques artistiques aux côtés des compagnies en résidence sous le chapiteau, puis des ateliers arts du cirque aux côtés de l’équipe de l’Art d’en faire, ainsi qu’une immersion professionnelle dans l’animation socioculturelle et un stage de théâtre.

Tout au long de ce parcours, un travail est prévu avec les jeunes sur l’acquisition et la valorisation des compétences acquises. À l’issue de ce programme, les jeunes seront accompagnés dans leurs projets professionnels, orientés vers des formations ou dispositifs correspondant à leurs envies. Des opportunités de mobilité internationale leur seront également présentées.

Ce dispositif connaît un franc succès avec un groupe de jeunes impliqués. L’Art d’en faire et la Mission locale prévoient de proposer un autre parcours à l’automne 2021, lorsque le chapiteau sera implanté à Aubenas.

Infos et contacts :
louise.burq@gmail.com
olivier@lartdenfaire.com

Le chapiteau de l’Art d’en faire a élu domicile sur la place des Combettes, et accueille le programme “Passerelle jeunes” avec la mission locale d’Aubenas.

- PNR des Monts d'Ardèche et CIVAM Ardèche : 3 journées de découverte du territoire, de dynamique de groupe, de découverte de métiers de l'agriculture et de rencontres avec des professionnels

- CDOS 07 : organisation de temps d'échanges sur le sport, la santé et le bien-être à Aubenas et Lablachère.

- Mairie d'Aubenas (service espaces verts) : chantier de plantation sur un espace vert face à la Mission locale, découverte de métiers et de formations, rencontre avec un professionnel.



AUBENAS

Des jeunes de la Mission locale embellissent la place Jean-Marze

Un chantier Espaces verts impliquant des jeunes pris en charge par la Mission locale.

Ce jeudi 18 novembre, la Mission locale avec les services Espaces verts de la ville d’Aubenas, se sont retrouvés place Jean-Marze pour agrémenter le perron du bâtiment occupé par la structure dédiée à l’accompagnement des 16-25 ans. Eddie Dumas, membre du service des Espaces verts d’Aubenas, et Louise Burq, représentant la Mission locale, étaient entourés de trois jeunes occupés à mettre en terre quelques plantes d’agrément. Au-delà de l’aspect esthétique donné à cet endroit, c’est aussi l’occasion pour la Mission locale de faire découvrir différents métiers à ses bénéficiaires. D’autres chantiers similaires sont prévus pour donner à des jeunes d’autres occasions d’améliorer certains endroits de la ville tout en enrichissant leur expérience.



III. DISPOSITIFS SPECIFIQUES



3.1. LES POINTS INFORMATION JEUNESSE



Les Points Information Jeunesse font partis du réseau national de l'Information Jeunesse, ils ont pour mission d'assurer à l'échelon local l'accueil et l'information des jeunes en mettant à leur disposition l'ensemble des ressources produites par le CIDJ (Centre d'Information et Documentation Jeunesse) et le Centre Régional de l'Information Jeunesse (CRIJ Auvergne Rhône-Alpes) ainsi qu'un ensemble d'informations locales. Chaque PIJ bénéficie d'un label ministériel Information Jeunesse. Une convention est signée tous les trois ans entre l'Etat (DDCSPP), les élus locaux, la MLAM et le CRIJ AURA.

En Ardèche Méridionale, il existe deux Points Information Jeunesse (PIJ) portés par la Mission Locale Ardèche Méridionale : le PIJ Aubenas/Communauté de Communes Beaume-Drobie et le PIJ Itinérant qui couvre les Communautés de Communes Bassin d'Aubenas, Berg et Coiron, Ardèche des Sources et Volcans et Montagne d'Ardèche.

Les lieux de présence :

- Pôle de Services d'Aubenas
- Itinérance sur les autres Communautés de Communes
- Mairie de Joyeuse (CDC Beaume Drobie) /service Enfance Jeunesse
- Et en itinérance sur la CDC Val de Ligne

3.1.1. Présentation des Points Information Jeunesse

Un PIJ a pour mission de faciliter l'accès des jeunes à l'information. Cette information doit être fiable et adaptée à leurs demandes et leurs besoins. L'information touche tous les domaines qui peuvent les intéresser : l'orientation, les études, la formation, l'emploi, le logement, le numérique, la santé, la mobilité internationale….

Le Point Information Jeunesse (PIJ) accueille et informe les jeunes de façon anonyme et gratuite. Le réseau Information Jeunesse participe à la démarche éducative pour permettre aux jeunes de comprendre leur environnement et de gagner en autonomie.

Les outils documentaires

- La documentation du CIDJ, consultation sur des fiches papier ou sur le site internet, complétée par la documentation du CRIJ (S'informer pour mieux s'orienter, Le BAFA, trouver un stage...) et des guides thématiques, à consulter sur place ou à emporter (Guide job d'été, Trouver un logement, Devenir animateur…)
- La mise à disposition d'un logiciel d'aide à l'orientation professionnelle, Parcouréo et un accompagnement individuel de recherche de formation.
- Une valise DATA, comme support d'intervention lors d'action de groupe.
- Un tableau d'affichage recensant les événements locaux et régionaux (Forums, portes-ouvertes), les formations, les offres d'emploi et les offres de service civique, proposées sur le secteur.
- Deux outils pédagogiques le Vrai du Faux décryptage de l'information à destination des jeunes et le Vrai du Faux de l'orientation à destination des familles (jeunes et parents)

La communication :

- Page Facebook, Instagram, Snapchat, TikTok
- Promeneur du Net : permanences le jeudi de 14h à 16h ;
- Sites internet des Communautés de Communes.

3.1.1.1. Les caractéristiques du public

- Fréquentation

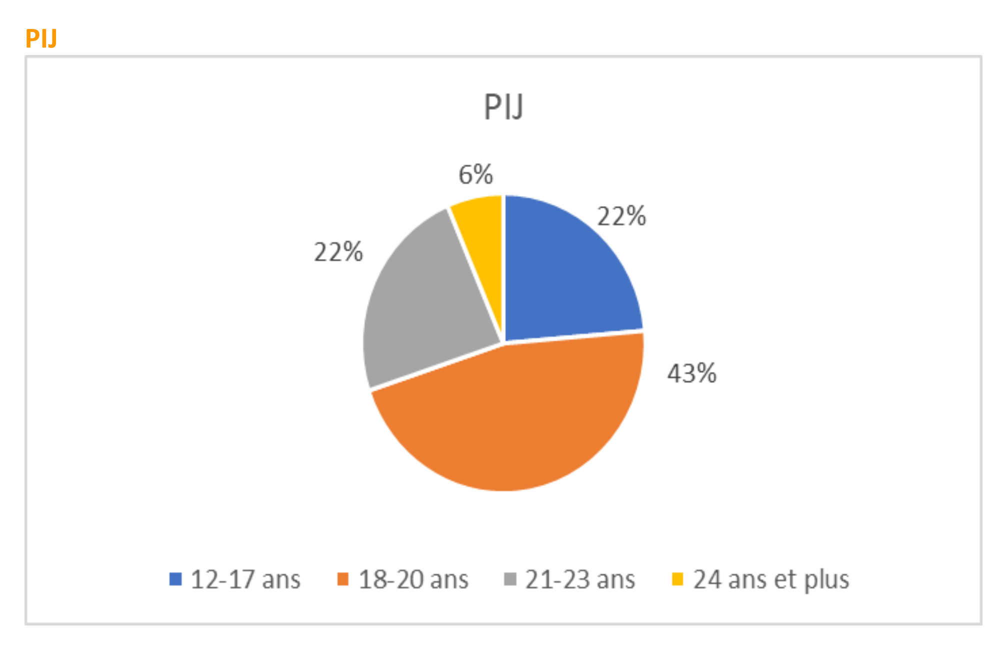
	Accueil Individuel physique ou dématérialisé	Accueil lors d'évènements collectifs
PIJ	426	860
PIJ Itinérant	133	822

➢ Répartition en fonction du genre sur les 2 PIJ

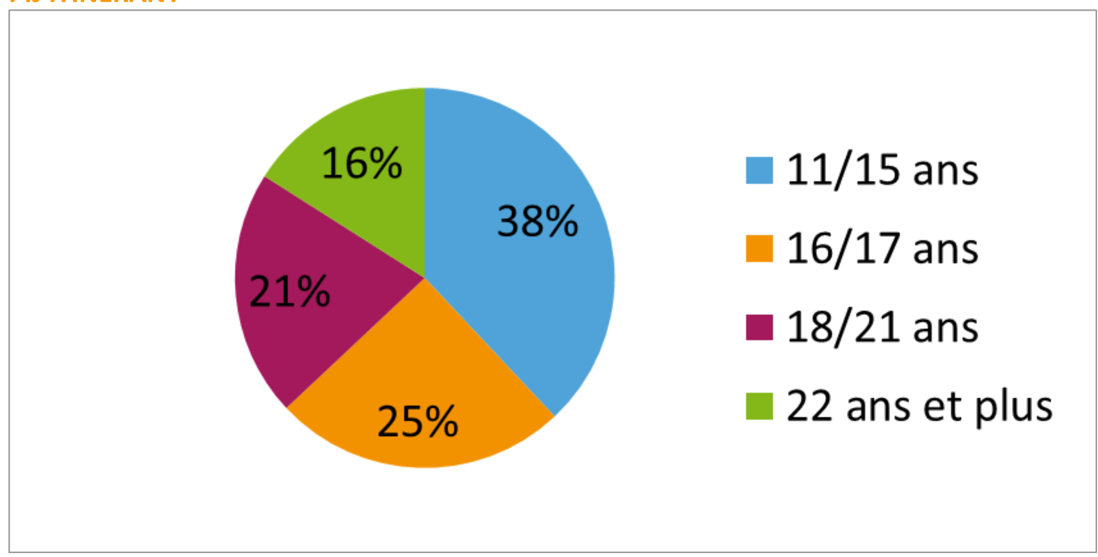


➢ Répartition en fonction de l'âge

PIJ



PIJ ITINERANT



- <u>Le statut des personnes</u>

Il diffère en fonction des lieux et des animations proposés par les PIJ.

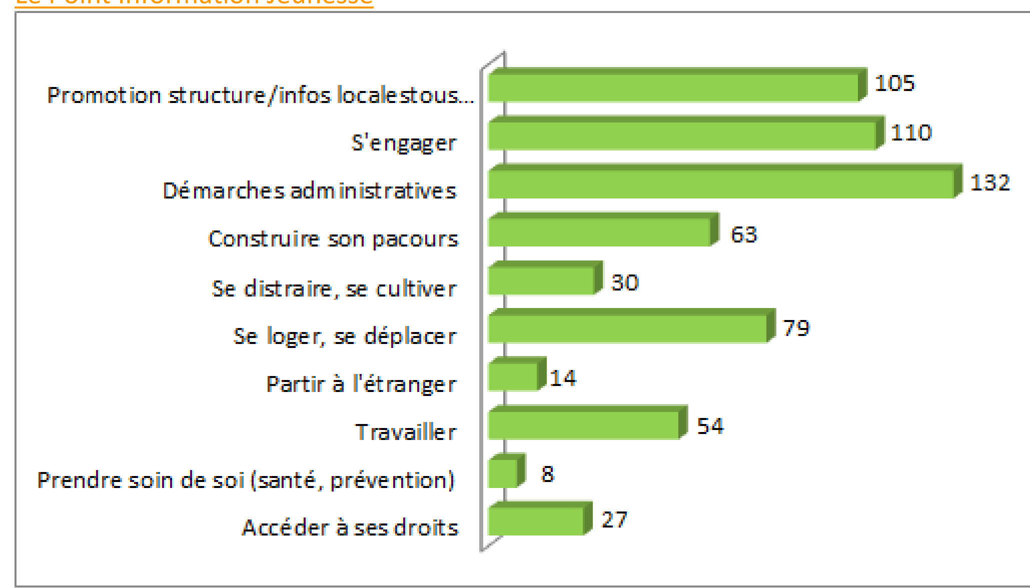
Ainsi, pour le PIJ d'Aubenas/Beaume Drobie, la majorité est en recherche d'emploi, puis étudiants et lycéens.

Le PIJ Itinérant reçoit une majorité de jeunes scolaires, puis des jeunes en recherche d'emploi.

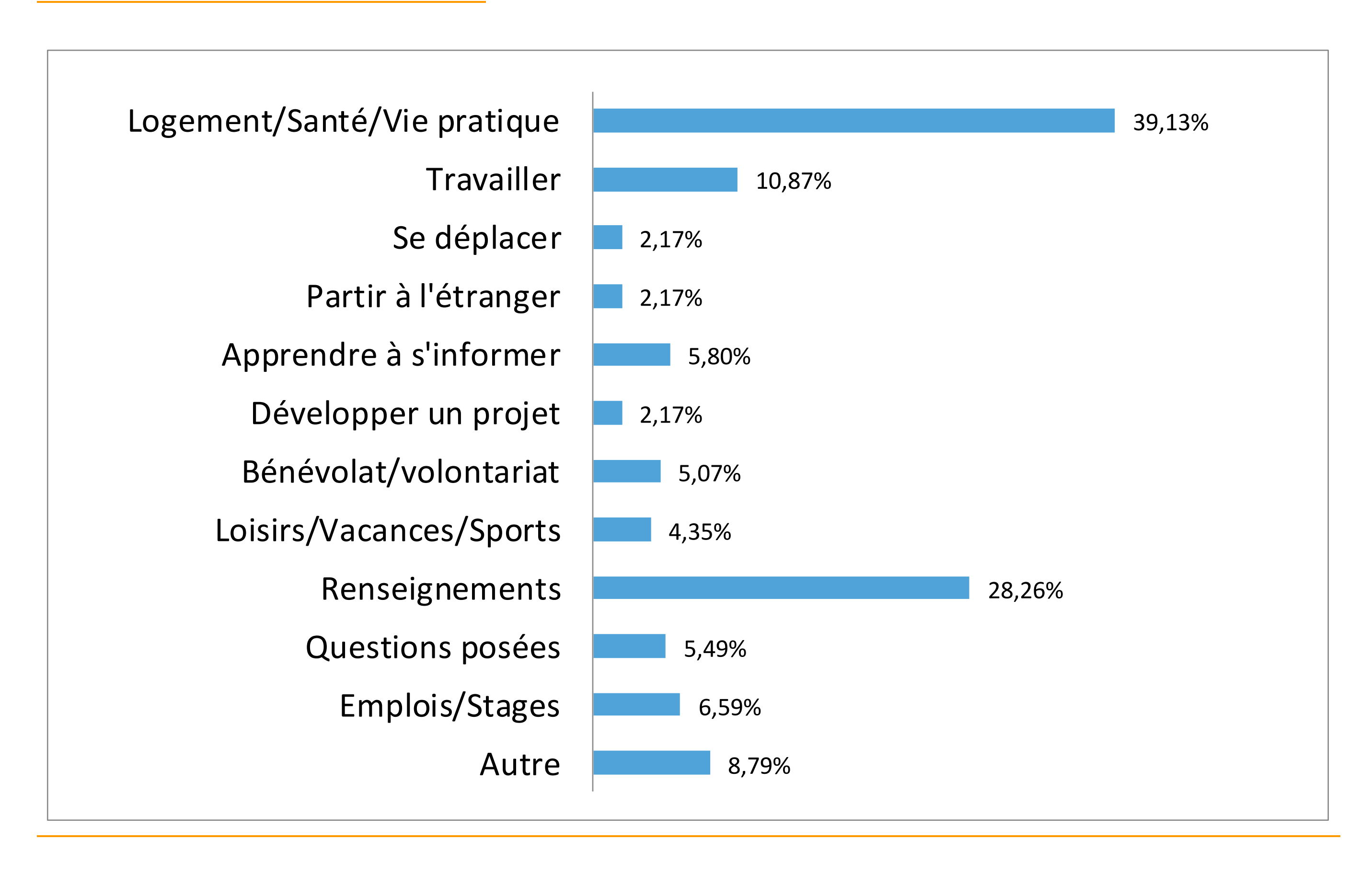
Les jeunes lycéens et étudiants entre 16 et 22 ans viennent s'informer au PIJ, surtout pour les formations et les métiers, des recherches de stage, les aides d'accompagnement de recherche de logement, un accompagnement pour ParcourSup et les démarches administratives pour la poursuite d'études.

- <u>Les demandes</u>





Le Point Information Jeunesse itinérant



3.1.2. Les actions et ateliers collectifs

- **Le PIJ Aubenas/Beaume Drobie**

Thèmes	Partenaires	Actions
ORIENTATION	CRIJ + PIJ Privas + PIJ Tournon - Réunions mensuelles Rézonance CIO - lycées M. Gimond et Olivier de Serres Campus connecté	Création de l'outil du Vrai du Faux de l'orientation (film, articles, podcast, interview …) et mise en place de l'outil auprès de public jeunes et parents, les jeunes en Garantie Jeunes Echange et présentation pij
EMPLOI	Pôle Emploi	Participation Salon de l'emploi saisonnier
ALTERNANCE	Mission Locale Ardèche Méridionale CRIJ	Forum de l'Alternance Visio « Osez l'alternance »
NUMERIQUE /	NUMERIAN Radio RC – Christelle Borel / Lycée M. Gimond Lycée agricole Olivier de Serres	PDN sur les réseaux sociaux Rencontres des PDN, diverses formations numériques, Instagram, Snaptchat, Tik Tok… Appel à projet de la CAF sur l'Education aux médias – tissage du réseau parentalité - Interventions dans les lycées M. Gimond et Olivier de Serres outil : Vrai du Faux décryptage de l'information auprès de classes 2nd et 1er
SANTE / **PREVENTION**	IREPS ANPAA - ADSEA Collège Le Portalet au CDI – toutes classes de 6e à 3e Collège Roqua (6 groupes) co-animation PIJ Iti - Lycée Astier (5 groupes) co-animation PIJ Iti	Journée Santé Sexuelle des Jeunes (Prévention des IST, stigmatisations des jeunes LGBTI+) Réseau addicto 'Allez vers' Atelier de prévention réseaux sociaux, respect, cyber harcèlement Atelier de prévention le téléphone portable, les traces numériques Atelier de prévention les addictions (alcool, drogues…)

ORIENTATION - EMPLOI	Mondial des Métiers (Lyon)	Organisation, préparation Annulation de la journée
PASS'REGION	Collège Roqua Villa Mallet Chassiers	Présentation du dispositif aux classes de 3e (6 groupes) Information sur le Pass'Région
LOGEMENT	Action logement référente Visale 07/26	Information Visale
MOBILITE Internationale	Europe Direct Club TELI MLAM	Stand sur l'Europe au Pôle de Services Offres d'emploi, stages à l'étranger Intervention Pôle de Services
Promotion du PIJ Infos tous thèmes	MLAM Lycée M. Gimond, Astier, Olivier de Serres, Jules Froment et Habitat Jeunes Boisvignal Collège de Joyeuse, La Ségalière et le Portalet Mairie Joyeuse Service jeunesse Itinérant Joyeuse Centre social 'Au Fil de l'Eau' Pont d'Aubenas Communauté de communes Val de Ligne Villa Mallet - Béthanie	'Allez vers' quartier des Oliviers Journées d'information bi annuelle avec le PIJ Iti et portes ouvertes inscriptions Lycée Astier Permanences mensuelles Permanences hebdomadaires Permanences ponctuelles Permanences avec le PIJ Iti Permanences itinérantes Laurac, Uzer, Largentière. Intervention à la demande
	Mission locale Ardèche Méridionale	Présentation du pij, du Pass Région auprès de groupes de jeunes intégrant la Garantie Jeunes et Vrai du Faux de l'orientation

- **Le PIJ Itinérant**

Au sein de la Communauté de Communes Ardèche des Sources et Volcans

Thème	Partenaires	Actions
Promotion du PIJ itinérant **Infos tous thèmes**	Communes	Thueyts Jaujac Lalevade d'Ardèche Fabras
	Collège	Présentation Pass Région aux classes de 3ème
	Collège Joseph Durand	Permanence une fois par mois
SANTE / PREVENTION	Collèges	Education à la sexualité pour les classes de 4ème et 3ème – Puberté pour les 6ème et 5ème
	Collèges	Soirée prévention
	Collège – Addiction France	Prévention tabac classes de 5ème avec Addiction France
SOIREES	CDC – Communes	Soirée inscriptions BAFA
	CDC – Commune	Soirée piscine et barbecue (Pont de Labeaume)
	CDC – Commune	Soirée jeunes (Lalevade)
DIVERS / FORMATIONS	CDC	Formation Espaces Verts Jeunes (Octobre)
	Formations - Labélisation	Formation IJ (15j)
		Comité Technique Global
		Travail autour de la labélisation du PIJ

EVENEMENTS	CDC	Concours photos
	CDC	Projet Graffitis sur le camion du PIJ itinérant

Au sein de la Communauté de Communes Berg et Coiron

Thèmes	Partenaires	Actions
Promotion du PIJ itinérant **Infos tous thèmes**	CDC – Communes – Collèges FJT	Permanences : -1 fois par mois : Villeneuve de Berg (Centre Social La Pinède, Local Ados Les platanes, Accueil de jour Le Phare, France Services…) -1fois par mois : collège LABOISSIERE sur le temps de la pause méridienne (peu en début d'année) -Eté : St Jean le Centenier et St Germain -Permanence spéciale Logement Jeunes
EVENEMENTS	CDC - Communes	Projet Graffitis sur le camion du PIJ itinérant
	MFR	Forum des métiers
DIVERS / FORMATIONS	CDC - Communes Collèges	-Travail autour de la labélisation du PIJ -Repérage jeunes pour volontariat -Réunion/travail sur l'internat d'excellence -AJIRATON -Formation IJ (15j)

Au sein de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas

Promotion du PIJ itinérant **Infos tous thèmes**	CDC – Communes –CSC - Lycées	*Permanences :* -1 fois par mois : Vals les Bains, St Etienne de Fontbellon, St Julien du Serre -Centre social « Au fil de l'eau » -Cœur de Ville et Budget Participatif -Lycée Astier, Gimond, Froment *Interventions :* -Collège Roqua : 6ème intervention sur le numérique -Lycée Astier : Intervention auprès de 5 classes sur les addictions Lycée Froment et Lycée agricole : intervention spéciale logement
EVENEMENTS	CDC – Commune – Pôle de Services	Semaine Baby-Sitting au Pôle de Services
	CDC - Communes	Projet graffitis sur le camion du PIJ itinérant
DIVERS / FORMATIONS		Comité Technique Global Travail autour de la labélisation du PIJ Formation IJ (15j)

Au sein de la Communauté de Communes de la Montagne d'Ardèche

Promotion du PIJ itinérant **Infos tous thèmes**	CDC – Communes – Collèges Addictions France	*Permanences une fois par mois* -Local Ado de St Etienne de Lugdares - Collège de St Cirgues en Montagne pendant la pause méridienne - Marché et Lac de Coucouron -Lac de St Martial *Interventions :* -Alcool : classes de 3ème – avec Addictions France -Education à la Sexualité : Classes de 3ème -Puberté : Classes de 6ème
SOIREES	CDC- Communes	Soirée Ciné-Débat sur le Harcèlement – St Etienne de Lugdares

La démarche de labélisation IJ des deux Points Infos Jeunes est actuellement en cours. Elle associe les acteurs jeunesse en les questionnant sur leurs pratiques d'Information Jeunesse, leurs connaissances des PIJ et leurs attentes de ce service. La démarche est soutenue par le CRIJ et le SDJS.

3.2. MAISON DE LA SAISONNALITE

Le tourisme a été le secteur économique le plus touché par la pandémie. Elle a plongé entreprises et salariés dans une crise économique sans précédent.



- **60 milliards d'euros de perte financière** pour le secteur du tourisme en France.
- **Plus de 120 000 emplois** perdus en hôtellerie restauration (source UMIH)
- **Près de 50%** de perte d'activité pour les campings (Source SHPA Ardèche)

L'activité de la Maison de la Saisonnalité en quelques chiffres :

- **962 entretiens** réalisés
- **272 saisonniers** accompagnés
- **583 offres d'emploi** recueillies
- **Le public reste jeune** (67 % ont moins de 30 ans)

Les offres d'emploi sont nombreuses mais restent peu attractives (56% des contrats sont inférieurs ou égaux à 2 mois, 23% seulement sont logées).

Une **fréquentation en baisse et un recueil d'offres d'emploi en hausse**. Les deux courbes ont tendance à s'inverser suivant le principe des vases communicants : moins il y a de demande, plus il y a d'offres disponibles. Le marché de l'emploi saisonnier se tend et la concurrence est forte entre territoires (l'Ardèche reste peu attractive) et entre secteurs d'activité.

L'appartement de la MLAM au foyer logement Saint Laurent bénéficie de plus en plus aux jeunes ardéchois.

3.2.1. Caractéristiques des saisonniers accueillis

La Maison de la Saisonnalité est un lieu d'accueil et un lieu ressource de l'emploi saisonnier en Ardèche Méridionale. Elle intervient de manière globale sur les problématiques de l'emploi, la sécurisation des parcours professionnels, la santé et le logement.

Elle a réalisé plus 960 entretiens en 2021. Ces chiffres sont en baisse, cela est dû à la crise du Covid.

- 305 personnes ont été accueillies et accompagnées dans la préparation et le suivi de leur saison. (272 en 2020)
- Part des moins de 30 ans : 67%.

Si 82% sont originaires d'Ardèche Méridionale, il est constaté une grande diversité des départements d'origine des saisonniers accueillis.

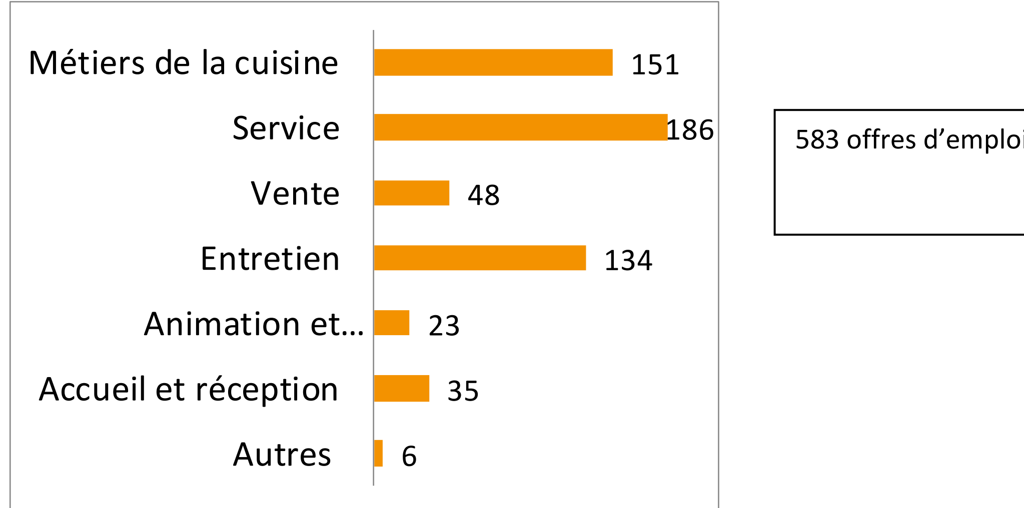
Les problématiques engendrées par cet afflux sont donc nombreux : accueil, transport, logement, emploi.

Extrêmement mobiles et prêt à saisir toutes opportunités professionnelles, ces acteurs incontournables de nos activités saisonnières, font l'objet de sollicitations toujours plus importantes. Et l'on voit se créer des alliances de territoire, de nouveaux espaces saisonniers afin d'attirer ces ressources humaines dans leur région.

Si elle bénéficie toujours d'un capital sympathie important, L'Ardèche n'est cependant pas une destination de travail très cotée. En cause la faible attractivité des offres d'emploi proposées (durée des contrats, logement) et un manque de services dans un territoire géographiquement éclaté (transport, logement …).

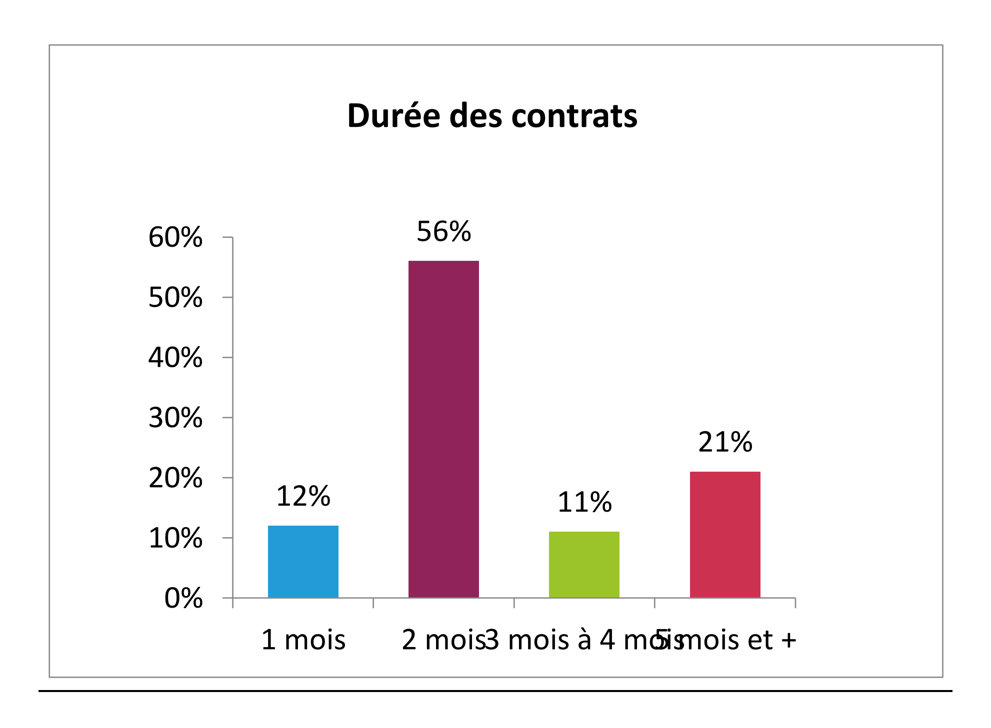
3.2.2. Les offres d'emploi

Les tensions sont vives entre offre et demande, notamment dans les métiers de la restauration (postes qualifiés) et de l'animation qui enregistrent encore de fortes hausses cette année.

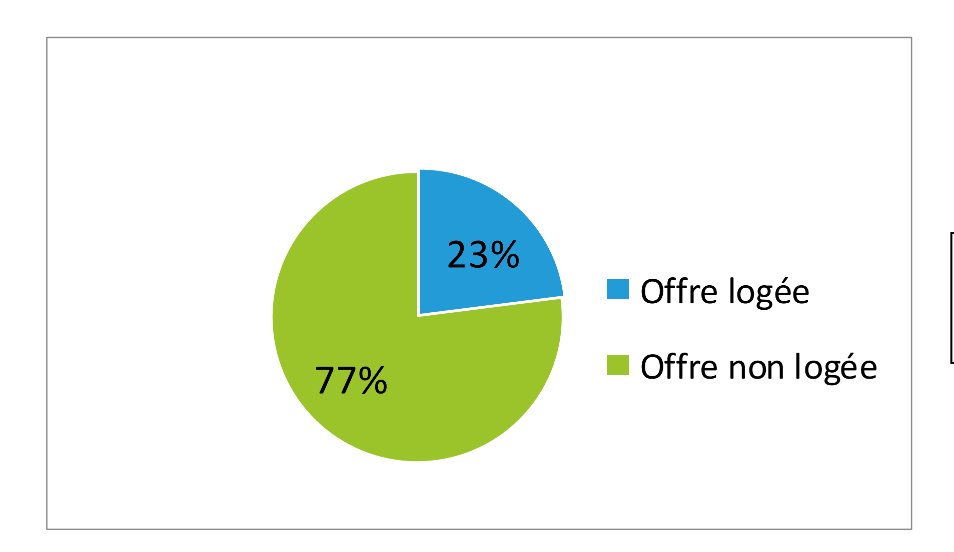


Ce sont majoritairement les métiers de la restauration que nous retrouvons, essentiellement pour juillet/août.

Durée des contrats :



Part des offres proposant un logement :



26% des offres d'emploi sont logées

Dans ce marché concurrentiel, l'attractivité des offres d'emplois saisonnières du territoire ardéchois est d'autant plus faible suite au confinement et aux mesures sanitaires : 56% des contrats sont inférieurs ou égaux à 2 mois et seules 23% des emplois sont logés.

3.2.3. Actions Santé - Conseils

La Maison de la Saisonnalité anime un « Collectif Santé des Saisonniers » qu'elle a créé avec ses partenaires :

- *Les services sociaux du Conseil Général de l'Ardèche,*
- *CSSR de la Bastide de Virac,*
- *Centre Hospitalier d'Aubenas,*
- *Planning Familial 07,*
- *L'APIAR service santé au travail,*
- *CAARUD le Sémaphore/l'ANPAA,*
- *La Mission Locale Ardèche Méridionale,*
- *La CGT et*
- *La CPAM*

Objectifs : Faciliter l'accès à l'information et à la prévention des risques liés aux conditions de travail en saison ; développer l'accès aux soins et au dépistage du VIH, des hépatites et des IST ; améliorer l'accès aux conseils et à l'information sur le droit du travail.

Actions :

● Edition et distribution du ***Guide du Saisonnier*** traitant des questions de santé, d'emploi, de mobilité, de droits du travail et sociaux.

● Annulation de nos **petit-déjeuners du mardi**, avec nos partenaires santé (ANPAA, APIAR, CGT, Mission Locale) à cause de la crise sanitaire

● Organisation de trois journées de dépistage VIH et hépatite, avec notre partenaire le CAARUD (ANPAA).
Devant la réussite de ces journées, elles seront reconduites en 2022
Test Rapide Orientation Diagnostique (TROD) organisé sur rendez-vous, avec distanciation sociale et respect des gestes barrières.



3.2.4. Participation à la gestion du Foyer logement des saisonniers

La Maison de la Saisonnalité a porté le projet de création du Foyer Saint Laurent jusqu'à son ouverture en 2007. Il permet d'accueillir, sur 28 appartements locatifs meublés, 30 travailleurs saisonniers.

Ce foyer logement est le premier construit en France hors parc alpin. Permettant ainsi au territoire de se doter d'un outil très précieux dans la gestion à long terme de l'emploi saisonnier, tant la problématique du logement est cruciale.

La Maison de la Saisonnalité soutien aujourd'hui le foyer de manière financière puisqu'elle est associée au capital de la SCI et assure sa part du coût de son fonctionnement. Elle apporte également un appui quotidien à sa gestion en diffusant son offre au public saisonnier, et en accompagnant les locataires dans leur démarches administratives (dossier LOCAPASS, assurance location, dossier APL …)

Celui-ci a bénéficié ces dernières années principalement à des jeunes Ardéchoises, accompagnées par la Mission Locale :

Lorelei, une Albenassienne, saisonnière à l'Office de Tourisme de Vallon Pont d'Arc ; Nathael, jeune fille des Vans, saisonnière dans un camping des Gorges de l'Ardèche, puis Wendy une jeune de Villeneuve de Berg saisonnière en grande distribution, ont occupé dernièrement ce logement. Et enfin à Lou, une jeune fille de Labastide de Virac, serveuse dans un restaurant de Vallon Pont d'Arc.









En 2021, 12 nouveaux lits, destinés au logement des travailleurs saisonniers ont été recueillis par la Maison de la Saisonnalité auprès de particuliers. Ils ont été réservés également aux Guides de la Grotte Chauvet 2.

3.3. MAISON DE SERVICES AU PUBLIC/MAISON FRANCE SERVICE

- Accueil et informations de 1er niveau sur l'offre de services des partenaires, une aide à la complétude de dossiers et si besoin un accompagnement individuel et personnalisé aux démarches administratives en ligne.

- Proximité de nombreux autres organismes : SPIP ; APIAR ; Mission locale ; ANPAA ; CPAM ; CAF ; FONGECIF ; IMPACT H ; Maison de la saisonnalité, Centre Médico-Social.

Ce sont essentiellement ces 2 derniers services, présents de manière permanente, qui alimentent le flux de la Maison de services au public.

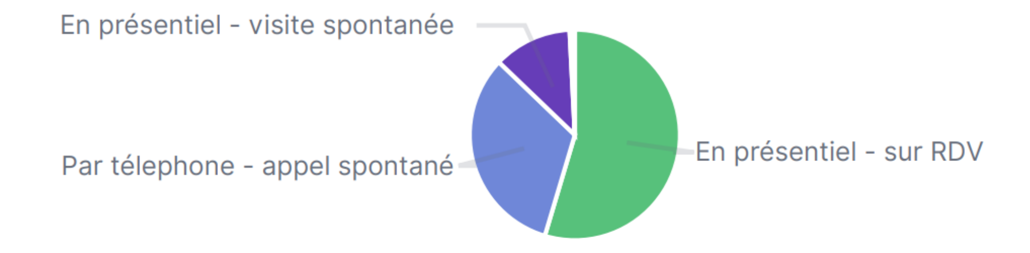
La Maison de services au public répond donc à des demandes variées, relevant de problématiques liées tant à l'emploi qu'à des situations sociales souvent complexes et demandant beaucoup de temps d'accompagnement.

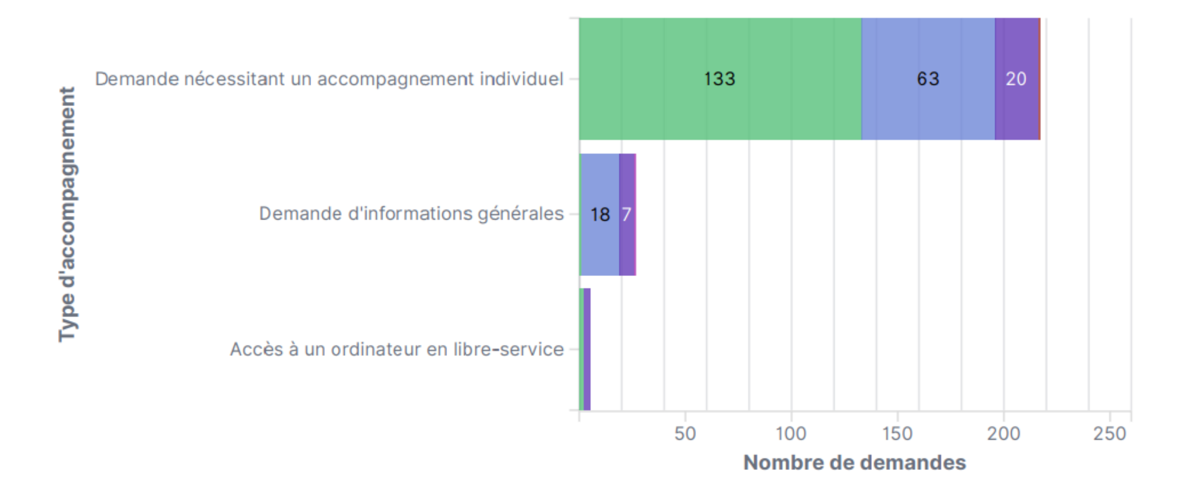
Fréquentation :

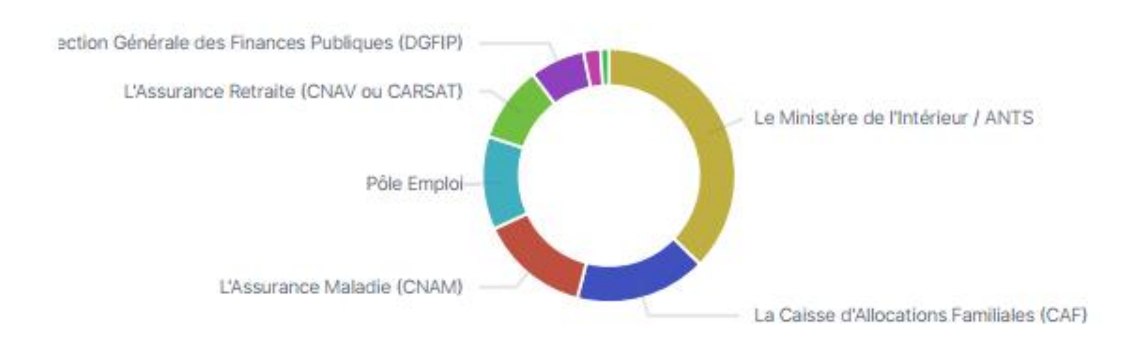
Suite à la labélisation de la MSAP en Maison France Service et au changement de logiciel, les données antérieurs au mois d'octobre ne sont plus disponibles.

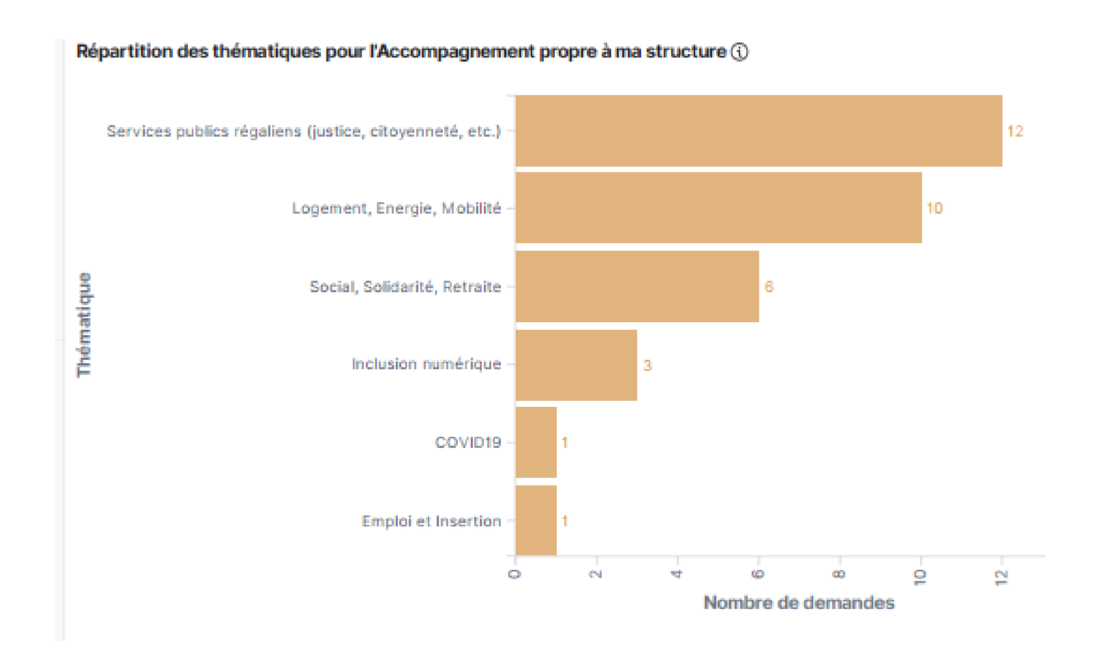
Seuls les chiffres des trois derniers mois de l'année 2021 sont disponibles.

- 767 visites en 2021




Nombre de demandes par type de service et canal de communication
Type d'accompagnement
Demande nécessitant un accompagnement individuel
133
63
20
Demande d'informations générales
18
7
Accès à un ordinateur en libre-service
50
100
150
200
250
Nombre de demandes


Demandes par partenaire national
ection Générale des Finances Publiques (DGFIP)
L'Assurance Retraite (CNAV ou CARSAT)
Pôle Emploi
L'Assurance Maladie (CNAM)
Le Ministère de l'Intérieur / ANTS
La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)


Répartition des thématiques pour l'Accompagnement propre à ma structure
Thématique
Services publics régaliens (justice, citoyenneté, etc.)
12
Logement, Energie, Mobilité
10
Social, Solidarité, Retraite
6
Inclusion numérique
3
COVID19
1
Emploi et Insertion
1
0
2
4
6
8
10
12
Nombre de demandes

BILAN ACTIVITE 2021



IV. COMPTES FINANCIERS



EUROPE - FSE (Groupement de Crétaurs dont reprise sur fonds dédiés)	**ETAT** (Direccte Groupement de Créateurs, PIC Reperage, Parrainage)	**ETAT** (CPO, Garantie Jeunes dont reprise sur fonds dédiés)	**CONSEIL REGIONAL** (C.obj, Orienter vers la formation et l'emploi dont reprise sur fonds dédiés)	**CONSEIL DEPARTEMENTAL - PIA AJIR** (C.Departemental, PIJ Itinérant, Groupement de Créateur, Maison de la saisonnalité donc treprise sur fonds dédiés)	**COMMUNAUTE DE COMMUNES & COMMUNES** (Adhésion ML, Adhésion MS, PIJ,PIJ Itinérant, Apport en nature, MSAP)	**POLE EMPLOI** (PPAE)	**AUTRES** (CUCS, ASP, UDAF,CAF , Fond Privés)
54 739,68 €	**182 079,89 €**	**726 140,06 €**	**470 935,41 €**	**144 441,92 €**	**335 649,29 €**	**90 609,87 €**	**26 839,91 €**
2,70 %	8,96 %	35,75 %	23,18 %	7,11 %	16,52 %	4,46 %	1,32 %

2 031 436,03 €



MISSION LOCALE ARDECHE MERIDIONALE
Annexe aux comptes annuels arrêtés le 31/12/2021

Principes et méthodes comptables :

I - DUREE DE L'EXERCICE

La période concernée par les comptes annuels est du 01/01/2021 au 31/12/2021.
Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la règlementation française en vigueur résultant des arrêtés du comité de la réglementation comptable (CRC 99-01).
Les comptes de la Mission locale Ardèche Méridionale ont été établis selon les mêmes règles que les années précédentes.

PREAMBULE

Le budget de la Mission locale Ardèche Méridionale 2021 :

Le total des produits de la structure en 2021 est de **2 168 484.63€** contre **1 641 181.62€,** l'année précédente, donc un budget en augmentation de 32%.

On constate une augmentation des recettes de l'Etat d'un montant de **187 126,26 €** qui concerne :

- La CPO (financement socle) de la DREETS, cette convention concerne l'accompagnement de l'Etat dans le financement de Mission locale hors dispositif Garantie Jeunes (fonctionnement, PACEA, I-Milo (logiciel de suivi, d'accompagnement et d'analyse) augmente de **25 088,07 €**, au total :
  261 783,45 €
- Une subvention DREETS spécifique dans le cadre du Plan de Relance et qui concerne l'accompagnement PACEA et Garantie Jeunes (dont les objectifs ont doublé), au total :
  162 590,82 €
- Une subvention DREETS spécifique pour l'action Groupement de Créateurs en baisse de **18 500 €,** pour un total :
  5 000 €
- Les Conventions FSE pour l'action Groupement de Créateurs / SVE, dû à un provisionnement pas assez important : **-7673,24 €**
- Des reprises pour risques et charges et fonds dédiés importantes, dues essentiellement aux modes de conventionnement de l'obligation de gestion de la Garantie Jeunes (89 175 €), du PIC Repérage (43 537,95 €), de la CPO Etat et Région (26 450 €) et, pour



un montant total de :

225 137,38 €

▷ Des provisions pour risques correspondant aux subventions suivantes :

- FSE Action Groupement de Créateurs (GC) 2019 2020 : **22 248 €**
- Jeunes Décrocheurs : **18056,50 €**
- PIA AJIR : **8 458,74 €**
- PIC Repérage : **43 537,95 €**

Pour un total de : **92 301,19 €**

L'exercice s'est caractérisé par :

▷ Une hausse globale des charges, en lien avec le déploiement des activités de l'association, de : **373 591,03 €**

▷ Une subvention Plan de Relance pour un total de :
162 590,82 €

▷ Une augmentation de la subvention AAP Repérage, action portée par la MLAM et déployée à l'échelle de l'Ardèche avec les 2 autres Missions Locales de 50 758,42 €, pour un total de :

174 151,79 €



A – Opérations significatives des Recettes

A/1. Nouvelles recettes :

Une subvention de la DREETS au titre du PIC « Repérer et Mobiliser les publics dits « invisibles » et en priorité les plus jeunes d'entre eux, soit : **174 151,79 €**

Une subvention de la DREETS Plan de Relance, soit : **162 590,82 €**

Une subvention de la DREETS dans le cadre de l'Obligation de Formation (jeunes de 16 à 18 ans décrocheurs de l'Education Nationale), soit : **31 388,85 €**

A/2. Précisions sur certaines recettes :

AAP Repérage : **174 151,79 €**
Le projet est à l'échelle départementale, et s'est mis en œuvre pendant 28 mois. L'objectif est d'aller vers les publics jeunes éloignés des dispositifs et de les (re) mobiliser. La Mission Locale Ardèche Méridionale a mis en œuvre et porté le projet pour les membres du Consortium (Missions Locales d'Ardèche, CREPS, Education Nationale, PJJ, ADSEA...)

Plan de Relance : **162 590,82 €**
Le Plan de Relance ou Plan « 1 Jeune 1 solution » mobilise de nombreuses mesures en faveur des jeunes, dont un renforcement des accompagnements contractualisés PACEA et Garantie Jeunes. Dans ce cadre, les objectifs ont été augmentés afin de renforcer les moyens humains (recrutement de 2 salariés). Ce montant « Première tranche » a été octroyé suite au dépassement des objectifs « socles » (172 jeunes) Garantie Jeunes.

C – Opérations significatives des dépenses

Augmentation de dépenses :

Cpt 622/6332 : Rémunérations d'intermédiaires **213 013,08 €**
- AAP PIC Repérage Invisible **95 089,69 €**
- Prestataires du Groupement de Créateurs **71 863,39 €**
- Prestataires Jeunes décrocheurs **23 000 €**
- Romans International **10 000 €**
- Autres intermédiaires **13 060 €**

Cpt 6894 : Fonds dédiés : **224 332 €**
- Plan de Relance **91 132 €**
- Garantie Jeunes **133 200 €**

Cpt 6865 : Provisions pour risques et charges financières : **110 829,19 €**
Essentiellement dû aux actions suivantes :
- PIC **43 537.95€**
- FSE **22 248.00€**
- Jeunes décrocheurs **18 056.50€**



D - Détail des ressources de l'exercice :

D/1. Cpt 741 – Participation de l'Etat et autres organismes Publics

D'un total 665 110.66 €, elle se répartit de la manière suivante :

Cpt 741SUBV - DREETS CPO : **261 783,45 €**
Cette subvention constitue la participation de l'Etat dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectif : Etat / Région / Mission locale.

Cpt 741GJ – DREETS - Garantie Jeunes : **218 376,94 €**
Ce financement porte sur le dispositif Garantie Jeunes, visant un accompagnement sur un an des jeunes en recherche d'emploi et en situation de vulnérabilité.

Cpt 741OBLIG – DREETS – Obligation de Formation : **31 388,85 €**

Cpt 741PLAN – DREETS – Plan de Relance : **162 590,82 €**

A ces montants, il faut rajouter les subventions des Actions spécifiques :

Cpt 741AAPREP – DREETS – Repérer et Mobiliser les publics dits « invisibles » : **123 393,37 €**

Cpt 741FRE – DREETS, Groupement de Créateurs : **23 500.00 €**

D/2. Cpt 742 et 741 - Participation du Conseil Régional

Dans ce compte, nous retrouvons la subvention socle du Conseil Régional dans le cadre du Contrat pluriannuel d'Objectif et des actions spécifiques :

Cpt 74211 – Conseil Régional, Contrat Pluriannuel d'Objectif, pour un total de : **258 315,00 €**

D/3. Cpt 742187 – Pôle Emploi

Une subvention correspondant à l'accompagnement par la Mission locale dans le cadre de la co-traitance Pôle Emploi :

Cpt 742188 – Pôle Emploi – Convention de Coopération, d'un montant de : **90 609.87€**



D/4. Cpt 741230 – Participation des communes

La participation des intercommunalités et de la commune d'Aubenas (**-27 582 €)** d'un total de **183 267,41 €** se répartie de la manière suivante :

- Cpt 74123 - Subvention en numéraire des Communautés de Communes : **156 500.00 €**
- Cpt 74123 - Subvention de la Commune d'Aubenas (**-27 582 €**): **19 539.00€**

- Cpt 741231 - Apport en nature des communes : **7 228.41 €**

Ce deuxième compte concerne les dépenses supportées par les communes liées aux permanences décentralisées.

D/5. Cpt 742 – Maison de la saisonnalité - MSAP

Les financements qui suivent pour un total de **115 988.30 €** contribuent tous au financement de la Maison de la Saisonnalité - MSAP en 2020 et se répartissent de la manière suivante :

- Cpt 74216 – Communautés de Communes **20 761.00 €**
  Cpt 742CCGA - CDC Gorges de l'Ardèche
  (dont la labélisation MSAP) **72 435.00 €**
- Cpt 741PIAAJIR – PIA AJIR (Conseil Départemental) **20 000.00 €**

- Cpt 74217 - L'apport en nature de la Mairie de Vallon Pont d'Arc pour les locaux mis à disposition à la Maison de la Saisonnalité, qui correspond à : **2 792.30€**

Complément d'informations financières

Information financière dans le cadre de la loi :

La Loi relative au volontariat associatif du 23/05/2006 prévoit que, dans un souci de transparence, les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et qui perçoivent une ou plusieurs subventions dont le montant est supérieur à 50 000 €, publient dans leurs comptes financiers, la rémunération versée aux trois plus hauts cadres dirigeants au cours de l'exercice :

L'association n'a versé au cours de l'exercice :

1) Aucune rémunération à ses trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles, qui sont :
   - Le Président,
   - La Vice-Présidente
   - La Secrétaire.
2) 115 773 .92 € est le montant de la rémunération brute des trois plus hauts salaires de la Mission locale.

Proposition d'affectation du résultat 2020 :

Le résultat excédentaire est proposé d'être affecté aux réserves, soit : **183 182.92 €**



Il sera proposé à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat de l'exercice au poste « réserves avec droit de reprise », dont le projet est le déménagement de l'association dans des locaux plus adaptés.





Michel GABON
Jean-Damien DREVETON

Société de Commissaires aux Comptes

MISSION LOCALE ARDECHE MERIDIONALE

Siège social : 2, Place Jean MARZE
07200 AUBENAS

———

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2021

******

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 23 Mars 2016, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

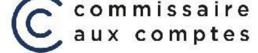
Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

640, route de la Cave Coopérative 07200 – St Etienne de Fontbellon
SELAS au capital social de 27 441 € N° RCS 333 683 738 – AUBENAS .
N° TVA : FR 71333683738 Siret : 33368373800038 Email : cac@cabinet-alphagec.com



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 Janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les points suivants :

L'ensemble des éléments nécessaires à la bonne lecture et compréhension des comptes sont fournis en annexe et n'appellent pas de remarque particulière de notre part.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du bureau et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle

estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par le bureau de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à

l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

commissaire aux comptes

Signature numérique de Michel GABON
Date : 2022.06.03 16:24:13 +02'00'

Fait à AUBENAS
Le 3 Juin 2022
SELAS JDA - G
MICHEL GABON
Commissaire aux Comptes



Michel GABON

Jean-Damien DREVETON

Société de Commissaires aux Comptes

MISSION LOCALE ARDECHE MERIDIONALE

Siège social : 2, Place Jean MARZE
07200 AUBENAS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS 31/12/2021

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

640, route de la Cave Coopérative 07200 – St Etienne de Fontbellon
SELAS au capital social de 27 441 € N° RCS 333 683 738 – AUBENAS .
N° TVA : FR 71333683738 Siret : 33368373800038 Email : cac@cabinet-alphagec.com



CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Néant

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'organe délibérant dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

commissaire aux comptes

Signature numérique de Michel GABON
Date : 2022.06.03 16:07:44 +02'00'

Fait à AUBENAS, le 3 Juin 2022
Le Commissaire aux comptes
SELAS JDA –G
Représentée par MICHEL GABON

4.2. BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

4.2.1. Bilan actif



MISSION LOCALE D'ARDECHE MERIDIONALE

BILAN ACTIF 2021

N° DE CPTES	ACTIF	Brut	Amortissements provisions	N Net au 31/12/2021	N Net au 31/12/2020
	ACTIF IMMOBILIER				
	Immobilisatons incorporelles				
	Frais d'établissement				
205/280	Autres immobilisations incorporelles	9 537,77 €	9 537,77 €		
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
2141	Constructions	137 100,00 €	107 583,82 €	29 516,18 €	38 699,49 €
	Inst. Tech. Mat.et/ou indust.				
2814	Autres immobilisations corporelles	326 490,51 €	302 160,61 €	24 329,90 €	19 831,47 €
	Immobilisations financières				
275	Autres immobilisations financières				
	Total	473 128,28 €	419 282,20 €	53 846,08 €	58 530,96 €
	ACTIF CIRCULANT				
	Stocks				
	Matières premières, Approvisionnement				
	Créances				
	Clients et comptes rattachés				
	Fournisseurs débiteurs				
	personnel				
4687	Autres créances (subventions à recevoir)	253 954,82 €		253 954,82 €	245 274,80 €
	Divers				
	Avances et acomptes versés				
	Valeurs mobilières de placement				
512	Disponibilités (Banques)	1 156 876,51 €		1 156 876,51 €	962 671,09 €
	Total	1 410 831,33 €	- €	1 410 831,33 €	1 207 945,89 €
	COMPTE DE REGULARISATION				
486	Charges constatées d'avance				
	Charges à répartir sur plusieurs exercices				
	Total	- €		- €	- €
TOTAL ACTIF		1 883 959,61 €	419 282,20 €	1 464 677,41 €	1 266 476,85 €

4.2.2. Bilan Passif



MISSION LOCALE D'ARDECHE MERIDIONALE

BILAN PASSIF 2021

N° DE CPTES	PASSIF	N Net au 31/12/2021	N Net au 31/12/2020
10	CAPITAUX PROPRES		
1063	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
1068	Réserves avec droit de reprise	58 576,41 €	26 117,79 €
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice à affecter	183 182,92 €	32 458,62 €
131	Subventions d'investissement	303 828,37 €	283 828,37 €
	Total	545 587,70 €	342 404,78 €
15	PROVISIONS POUR RISQUES ETCHARGES		
151	Provisions pour risques et charges	164 450,01 €	132 629,01 €
1513	Provisions pour engagement travaux		9 333,37 €
1531	Provisions pour engagement de retraite	198 422,86 €	144 267,57 €
194	Provisions Fonds dédiés	224 332,00 €	89 175,00 €
	Total	587 204,87 €	375 404,95 €
	DETTES		
164	Emprunts	6 402,58 €	17 203,92 €
	découverts, concours bancaires		
401	Dettesfournisseurs/comptes rattachés		
421	Personnel		
	Organismes sociaux		
	Autres dettes fiscales et sociales	80 546,94 €	272 098,91 €
4686	Autres dettes	216 935,32 €	105 477,66 €
	Total	303 884,84 €	394 780,49 €
	COMPTE DE REGULARISATION		
487	Produits constatés d'avance	28 000,00 €	153 886,63 €
	Avance sur subventions notamment pour activités spécifiques		
	Total	28 000,00 €	153 886,63 €
	TOTAL PASSIF	1 464 677,41 €	1 266 476,85 €

4.2.3. Compte de résultat

	ANNEE 2021 MISSION LOCALE ARDECHE MERIDIONALE COMPTE DE RESULTAT (CHARGES) DU 01/01 AU 31/12/2021	M.LOCALE 2 021,00 €	M.LOCALE 2020
	DEPENSES	Montant N	Montant N
60	ACHATS	35 656,98 €	20 272,49 €
6061	Energie (gaz, électricité)	4 686,33 €	4 468,49 €
6062	Matières consommables	2 905,99 €	2 135,17 €
6063	Matières Fournitures, petit équipement	15 931,62 €	4 590,99 €
60640	Fournitures administratives	11 838,45 €	8 817,46 €
6066	Carburant	294,59 €	260,38 €
61	SERVICES EXTERIEURS	95 405,06 €	80 917,88 €
6111	S/traitance installation		8 000,00 €
613	Locations	28 289,60 €	27 173,27 €
6131	Logement des travailleurs saisonniers	1 215,60 €	1 242,55 €
614	Charges locatives	10 385,26 €	8 416,18 €
615	Entretien et maintenance	18 343,34 €	13 632,34 €
6152	Entretien ménage apport en nature	2 339,60 €	2 479,60 €
6156	Maintenance Informatique	1 898,59 €	
615611	Assistance EBP	2 802,00 €	3 433,20 €
61562	Contrat hébergement Parcours et i-milo + Hébergmt internet/planning	7 312,48 €	7 086,40 €
61565	Maintenance Copieur	10 910,75 €	
6162	Primes d'assurances	7 462,73 €	6 282,03 €
618	Divers : documentation,frais de colloques, séminaires	4 445,11 €	3 172,31 €
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	214 613,52 €	153 691,41 €
61321	Cidff fonct PIJ + Salle GC	1 114,00 €	1 394,00 €
621	Personnel extérieur à l'entreprise	2 536,80 €	1 830,50 €
6211	Personnel intérimaire (dont groupement d'employeurs)	1 627,82 €	1 641,60 €
622	Rémunération d'intermédiaires, honoraires	169 649,69 €	112 989,12 €
623	Information, publication (guide des saisonniers)	1 734,31 €	
625	Déplacement, missions, réceptions	20 565,68 €	16 191,80 €
626	Telecom	12 471,04 €	13 364,34 €
627	Frais de banque	175,78 €	71,00 €
626001	Affranchissement	2 888,40 €	2 359,05 €
628	Adhésion	1 850,00 €	3 850,00 €
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	133 445,40 €	72 638,99 €
631	Taxe sur les salaires	54 935,40 €	49 592,57 €
633	Participation à la formation professionnelle continue	19 417,10 €	20 289,17 €
6332	Formation DUCA - Groupement de Créateurs	43 363,39 €	- 6 723,00 €
6333	Formation Equipe	13 504,51 €	4 019,25 €
6334	Clivia Participation des employeurs à l'effort de construction		3 171,00 €
63512	Taxe Foncière	2 225,00 €	2 290,00 €
64	CHARGES DU PERSONNEL	1 049 812,76 €	1 090 533,09 €
6411	Rémunération du personnel salarié	766 836,81 €	771 419,70 €
6412	Provision pour congés à payer	-5 880,99 €	- 2 595,00 €
6414	Indemnités retraite et rupture conventionnelle	1 840,68 €	
64141	Indemnités journalières	13 900,08 €	30 485,56 €
6451	URSSAF	195 490,90 €	207 195,06 €
6453	Charges de sécurité sociale et de prévoyance		
6455	Charges sociales sur congés à payer	-3 190,89 €	- 182,00 €
647	Autres charges sociales	69 907,57 €	74 349,17 €
6472	Conseil d'Etablissement	8 025,00 €	7 046,00 €
6475	Médecine du Travail	2 883,60 €	2 814,60 €
651	Redevances pour concessions, brevets, licences etc		
654	Régul C. Général perte sur créances irrécouvrables		
65	Charges diverses gestion courantes	35,37 €	1 427,04 €
6516	Droits d'auteur et de reproduction		
658	Charges diverses gestion courantes	35,37 €	1 427,04 €
66	CHARGES FINANCIERES	310,54 €	588,58 €
6611	Intérêts et emprunts sur opération de financement	310,54 €	588,58 €
668	Autres charges financières		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €	12 474,00 €
671	Charges exceptionnelles sur opération de gestion		
672	Charges sur exercice antérieur		12 474,00 €
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	456 022,18 €	176 179,52 €
681	Dotations aux amortissements	19 084,88 €	19 820,53 €
68151	Dotations aux provisions pour engagements de retraite	54 155,29 €	13 639,24 €
6865	Provisions risques et charges financières	158 450,01 €	53 544,75 €
6894	Fonds dédiés	224 332,00 €	89 175,00 €
	TOTAL DES COMPTES DE CHARGES	1 985 301,81 €	1 608 723,00 €
	Résultat de l'exercice (excédent)	183 182,92 €	32 458,62 €
	TOTAL GENERAL DU COMPTE DE CHARGES	2 168 484,73 €	1 641 181,62 €

	ANNEE 2021	M.LOCALE	M.LOCALE
	MISSION LOCALE ARDECHE MERIDIONALE		
	COMPTE DE RESULTAT (PRODUITS)		
	DU 01/01 AU 31/12/2021	2021	2[illegible]
741	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION EN ACTIVITE PRINCIPALE		
	SUBVENTIONS DE L'ETAT	685 700,43 €	507 268,56 €
74115	FSE Mobilité Internationale et Groupement de créateurs	3 632,37 €	- 9 694,88 €
741CREA	DIRECCTE Groupement Créateurs	5 000,00 €	23 500,00 €
741SUBV	Etat CPO Contrat d'Objectif (dont subv I-milo)	261 783,45 €	236 695,38 €
741GJ	Subv Direccte Garantie Jeunes	218 376,94 €	243 836,06 €
741OBLIG	Etat Obligation de Formation	31 388,85 €	10 370,00 €
741PLAN	Etat Plan de Relance	162 590,82 €	
741PAR	Action Parrainage Subv Direccte	2 928,00 €	2 562,00 €
	SUBVENTIONS DU CONSEIL REGIONAL	466 488,08 €	261 920,00 €
74211	Conseil Régional - Contrat d'Objectif	249 150,00 €	258 315,00 €
74213	Conseil Régional - Contrat d'objectif Santé 2018		3 605,00 €
741CREA	FSE Région - Groupement de Créateurs	9 689,68 €	
741CREA	Innover pour l'emploi - Groupement Créateurs	49 896,00 €	
741JDEC	Subvention Jeunes Décrocheurs	139 986,00 €	
741CREA	Groupement Créateurs (Ingégnierie déploiement Nord Ardèche)	3 750,00 €	
741ORIENTE	Subvention CR orienter vers la formation et l'emploi (ML Nord)	14 016,40 €	
	SUBVENTIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL	68 850,00 €	68 850,00 €
7412	Conseil Départemental	58 850,00 €	58 850,00 €
742113	Conseil Départemental PIJ Itinérant	10 000,00 €	10 000,00 €
	SUBVENTIONS DES COMMUNAUTES DE COMMUNES	239 660,99 €	261 458,44 €
74123	Subventions des communautés de communes (hors Aubenas)	156 500,00 €	154 478,30 €
74123	Subventions de la commune Aubenas	19 539,00 €	47 121,00 €
741231	Apport en nature des communes ou CC	7 228,41 €	8 041,74 €
7412311	Subvention PIJ (mairie)	27 000,00 €	32 000,00 €
741CC	Communautés de Communes - PIJ Itinérant	17 000,00 €	15 990,00 €
741PIJPERM	Permanence PIJ Beaume Drobie et Val de Ligne	12 393,58 €	3 827,40 €
	AUTRES ORGANISMES PUBLICS OU ACTIVITES SPECIFIQUES	331 869,22 €	272 194,68 €
742188	Pôle Emploi PPAE	90 609,87 €	87 618,54 €
7421211	CUCS (ACSE)	1 200,00 €	4 000,00 €
7421413	ASP Etat contrats aidés	10 639,91 €	8 233,68 €
741AAPREP	AAP REPERAGE	174 151,89 €	123 393,37 €
741CAF	CAF - PROMENEURS DU NET		5 489,18 €
741CAF	CAF - PIJ ITINERANT	10 000,00 €	
741PIAAJIR	PIA AJIR Conseil Départemental - PIJ itinérant	16 000,00 €	18 459,91 €
741PIAAJIR	PIA AJIR Conseil Départemental - Groupement de créateurs	24 267,55 €	20 000,00 €
741UDAF	UDAF	5 000,00 €	5 000,00 €
	MAISON DE LA SAISONNALITE LABELLISATION MSAP	115 988,30 €	108 437,30 €
74216	Communautés de Communes - Maison de la Saisonnalité	20 761,00 €	23 173,00 €
74217	Apport en nature Vallon Pont d'Arc	2 792,30 €	2 792,30 €
741PIAAJIR	PIA AJIR Conseil départemental - Maison de la Saisonnalité	20 000,00 €	10 000,00 €
742CCGA	C. de C. Gorges de l'Ardèche - MSAP et Maison de la Saisonnalité	72 435,00 €	72 472,00 €
758	PRODUITS GESTION COURANTE	136,25 €	2 752,69 €
758	Produits divers	136,25 €	2 752,69 €
76	PRODUITS FINANCIERS	27,43 €	368,38 €
761	Produits financiers (intérêts banque)		
768	Autres produits financiers	27,43 €	368,38 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €	7 331,87 €
771	Opération de gestion		
772	Reprise sur exercice antérieur		7 331,87 €
78	REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	225 137,38 €	109 850,00 €
789	Reprise sur Fonds dédiés	89 175,00 €	6 000,00 €
789	Reprise sur Fonds dédiés GJ		
7865	Reprises sur provisions risques et charges	135 962,38 €	103 850,00 €
78153	Reprise sur provisions Retraite		
79	TRANSFERT DE CHARGES	34 626,65 €	40 749,70 €
791615	Transfère de charges entretien	1 870,00 €	2 472,00 €
791616	Remboursements par Assurance	6 814,53 €	2 102,81 €
791633	Remboursement Uniformation	4 123,72 €	1 876,79 €
791641	Compte de personnel	1 791,04 €	- 307,67 €
791645	Transfère de charges sociales	2 700,00 €	
7916411	Ind jounalieres Sécurité sociale	10 132,90 €	24 872,47 €
7916412	Maintien de salaire Humanis	7 194,46 €	9 733,30 €
	TOTAL DES COMPTES DE PRODUITS	2 168 484,73 €	1 641 181,62 €
	Résultats de l'exercice (déficit prévu)		
	TOTAL DES COMPTES DE PRODUITS	2 168 484,73 €	1 641 181,62 €



V. BUDGET PREVISIONNEL



	ANNEE 2022	M.LOCALE
	MISSION LOCALE ARDECHE MERIDIONALE	
	COMPTE DE RESULTAT (CHARGES)	
	DU 01/01 AU 31/12/2022	2022
	DEPENSES	Montant N
60	ACHATS	26 900,00 €
604	Etudes et prestation de service	
6061	Energie (gaz, électricité)	4 600,00 €
6062	Matières consommables	3 000,00 €
6063	Matières Fournitures, petit équipement	13 700,00 €
60640	Fournitures administratives	5 000,00 €
6066	Carburant	600,00 €
61	SERVICES EXTERIEURS	84 200,00 €
6111	S/traitance installation	7 000,00 €
613	Locations	27 000,00 €
614	Charges locatives	17 000,00 €
615	Entretien et maintenance	13 500,00 €
615611	Assistance EBP	2 500,00 €
61562	Contrat hébergement Parcours et i-milo + Hébergmt internet	6 600,00 €
6162	Primes d'assurances	6 200,00 €
617	Logement des travailleurs saisonniers	1 200,00 €
618	Divers : documentation,frais de colloques, séminaires	3 200,00 €
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	213 920,00 €
621	Personnel extérieur à l'entreprise	3 000,00 €
6211	Personnel interimaire (dont groupement d'employeurs)	3 000,00 €
6212	Repérage Invisibles	125 000,00 €
6152	Entretien ménage apport en nature	6 720,00 €
61321	Cidff fonct PIJ	1 100,00 €
622	Rémunération d'intermédiaires, honoraires	25 000,00 €
623	Information, publication (guide des saisonniers)	1 500,00 €
625	Déplacement, missions, réceptions	30 000,00 €
626001	Affranchissement	2 500,00 €
626	Telecom	15 000,00 €
627	Frais de banque	100,00 €
628	Adhésion	1 000,00 €
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	125 200,00 €
631	Taxe sur les salaires	55 000,00 €
633	Participation à la formation professionnelle continue	24 000,00 €
6332	Formation DUCA - Groupement de Créateurs	32 000,00 €
6333	Formation Equipe	8 000,00 €
6334	Cilviva Participation des employeurs à l'effort de construction	3 700,00 €
63512	Taxe Foncière	2 500,00 €
64	CHARGES DU PERSONNEL	1 274 204,44 €
6411	Rémunération du personnel salarié	827 851,92 €
6412	Provision pour congés à payer	
6414	Indemnités retraite et rupture conventionnelle	
64141	Indemnités journalières	10 000,00 €
64181	Primes et gratifications	
6453	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	
6455	Charges sociales sur congés à payer	
6451	URSSAF	314 535,83 €
647	Autres charges sociales	110 346,69 €
6472	Conseil d'Etablissement	8 470,00 €
6475	MEDECINE DU TRAVAIL	3 000,00 €
651	Redevances pour concessions, brevets, licences etc	
654	Régul C. Général perte sur créances irrécouvrables	
65	Charges diverses gestion courantes	300,00 €
6516	Droits d'auter et de reproduction	
658	Charges diverses gestion courantes	300,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	1 000,00 €
6616	Intérêts et emprunts sur opération de financement	1 000,00 €
668	Autres charges financières	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €
671	Charges exceptionnelles sur opération de gestion	
672	Charges sur exercice antérieur	
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	137 000,00 €
681	Dotations aux amortissements	40 000,00 €
6815	Dotations aux provisions pour engagements de retraite	15 000,00 €
6865	Provisions risques et charges financières	40 000,00 €
6894	Fonds dédiés	42 000,00 €
	TOTAL DES COMPTES DE CHARGES	1 862 724,44 €
	Résultat de l'exercice (excédent)	- €
	TOTAL GENERAL DU COMPTE DE CHARGES	1 862 724,44 €

	ANNEE 2022	M.LOCALE
	MISSION LOCALE ARDECHE MERIDIONALE	
	COMPTE DE RESULTAT (PRODUITS)	
	DU 01/01 AU 31/12/2022	2022
	PRODUITS	
7411	SUBVENTIONS DE L'ETAT ET ORGANISMES PUBLICS	672 540,06 €
74115	DIRECCTE Obligation de formation	31 388,86 €
74115	DIRECCTE Groupement de créateurs	
741GJ	Subv Direccte Garantie Jeunes	218 376,94 €
741subv	Etat CPO Contrat d'Objectif (dont subv i-milo)	261 783,44 €
741subv	Etat CPO Plan de Relance	160 990,82 €
74122	SUBVENTIONS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	578 860,00 €
7412	Conseil Départemental	53 550,00 €
74123	Subventions des communautés de communes	124 000,00 €
74123	Subventions de la commune Aubenas	20 000,00 €
74211	Conseil Régional - Contrat d'Objectif	239 660,00 €
741231	Apport en nature des communes ou CC	4 000,00 €
742113	C. Dpartemental PIJ Itinérant	10 000,00 €
741CC	Communautés de Communes - PIJ itinérant	20 000,00 €
741CREA	FSE - Groupement Créateurs	100 000,00 €
741PIAAJIR	PIA AJIR Conseil Départemental - PIJ itinérant	
741PIJPERM	Permanence PIJ Beaule Drobie et Val de Ligne	7 650,00 €
742	SUBVENTIONS LIEES AUX ACTIVITES SPECIFIQUES	321 479,38 €
741AAPREP	AAP REPERAGE	170 000,00 €
742188	Pôle Emploi PPAE	88 544,38 €
7412311	Subvention PIJ (mairie)	33 885,00 €
7421211	CUCS (ACSE)	6 000,00 €
742LEADER	LEADER - PIJ Itinérant	
741JDEC	Subvention Jeunes Décrocheurs	
741OFE	Subvention CR orienter vers la formation et l'emploi (ML Nord)	14 000,00 €
741PAR	Action Parrainage Subv Direccte	3 050,00 €
741PIAAJIR	PIA AJIR Conseil Départemental - Groupement de créateurs	
741UDAF	UDAF	6 000,00 €
7421	MAISON DE LA SAISONNALITE LABELLISATION MSAP	100 445,00 €
74215	Conseil Départemental	
74216	Quote-part des communes adhérentes	
74216	Communautés de Communes	64 000,00 €
74217	Apport en nature Vallon Pont d'Arc	2 445,00 €
741PIAAJIR	PIA AJIR Conseil départemental	
742CCGA	C. de C. Gorges de l'Ardèche - MSAP	34 000,00 €
758	PRODUITS GESTION COURANTE	0,00 €
758	Produits divers	
	FIPJ restant à redistribuer	
76	PRODUITS FINANCIERS	1 000,00 €
761	Produits financiers (intérêts banque)	
768	Autres produits financiers	1 000,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €
771	Opération de gestion	
772	Reprise sur exercice antérieur	
78	REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	170 000,00 €
78151	Reprise sur provisions Retraite	
7815	Reprises sur provisions risques et charges	50 000,00 €
78	Reprises sur Fonds dédiés	120 000,00 €
79	TRANSFERT DE CHARGES	18 400,00 €
791616	Remboursements par Assurance	400,00 €
791633	Remboursement Uniformation	10 000,00 €
791641	Compte de personnel	1 000,00 €
7916411	Ind jounalieres Sécurité sociale	5 000,00 €
7916412	Maintien de salaire Humanis	2 000,00 €
	TOTAL DES COMPTES DE PRODUITS	1 862 724,44 €
	Résultats de l'exercice (déficit prévu)	
	TOTAL DES COMPTES DE PRODUITS	1 862 724,44 €

BILAN
ACTIVITE
2021



VI. LEXIQUE DES MISSIONS LOCALES



A

AAH	Allocation Adulte Handicapé
ACCRE	Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprises
ADAPEI	Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés
ADIL	Associations Départementales d'Information sur le Logement
AFPA	Association pour la Formation Professionnelle des Adultes
AFPE	Action de Formation Préalable à l'Embauche
AGEFOS-PME	Association de Gestion de la Formation des salariés des PME
AGEFIPH	Association nationale de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées
AI	Association Intermédiaire
ALE	Agence Locale pour l'Emploi
ANDML	Association Nationale des Directeurs de Missions Locales
ANI	Accord National Interprofessionnel
APAJH	Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés
APEC	Association pour l'Emploi des Cadres
APL	Aide Personnalisée au Logement
AROM	Association Rhône-Alpes pour l'Orientation et la promotion des Métiers
ASI	Appui Social Individualisé
ASE	Aide Sociale à l'Enfance

B

BAFA	Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur
BAFD	Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur
BCA	Bilan de compétences approfondies
BEATEP	Brevet d'Etat d'Animateur Technicien de l'Education Populaire

C

CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi
CAF	Caisse d'Allocation Familiale

CALD	Centre d'Aide au Logement Départemental
CARED	Contrat d'Aide et de Retour à l'Emploi Durable
CARIF	Centre d'Animation, de Recherche et d'Information sur la Formation
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CCP	Certificat de Compétences Professionnelles
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CEJ	Contrat d'Engagement Jeune
CFA	Centre de Formation d'Apprentis
CFAI	Centre de Formation d'Apprentis de l'Industrie
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réadaptation Sociale
CIBC	Centre Interinstitutionnel des Bilans de Compétences
CIE	Contrat Initiative Emploi
CIDFF	Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles
CIO	Centre d'Information et d'Orientation
CLLAJ	Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes
CMA	Chambre des Métiers et de l'Artisanat
CMP	Centre Médico-Psychologique
CNED	Centre National d'Education à Distance
CMS	Centre Médico-social
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CRAM	Caisse Régionale d'Assurance Maladie
CRDI	Centre de Ressources Documentaires et d'Information
CREAI	Centre Régional pour l'Enfance et l'Adolescence Inadaptée
CRIJ	Comité Régional Information Jeunesse
CRM	Chambre Régionale de Métiers
CUI	Contrat Unique d'Insertion
CUIDEP	Centre universitaire d'information et de documentation sur l'éducation permanente

D

DAEU	Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires
DAFCO	Délégation Académique à la Formation Continue
DAVA	Dispositif Académique de Validation des Acquis

DDCSPP	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
DE	Demandeur d'Emploi
DEAP	Diplôme d'Etat d'Auxiliaire Puériculture
DEFC	Direction de l'Emploi et de la Formation Continue (Conseil Régional)
DELD	Demandeur d'Emploi Longue Durée
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence et de la consommation, du Travail et de l'Emploi
DTARS	Direction Territoriale de l'Agence Régionale de Santé

E

EA	Entreprise Adaptée (Ancien Atelier Protégé)
EEP	Ecole d'Entraînement Pédagogique
EI	Entreprise d'Insertion
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ESAT	Etablissement et Services d'Aide par le Travail
ETTI	Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion

F/G

FAJ	Fonds d'Aide aux Jeunes
FCOS	Formation Continue Obligatoire de Sécurité
FIMO	Formation Initiale Minimum Obligatoire
FJT	Foyer de Jeunes Travailleurs
FLE	Français Langue Etrangère
FSE	Fonds Social Européen
FUL	Fonds Unique Logement
GEIQ	Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification
GJ	Garantie Jeunes
GRETA	Groupement d'Etablissements de l'éducation nationale

I/J

IAE	Insertion par l'Activité Economique
IFSI	Institut de Formation aux Soins Infirmiers
IFTS	Institut de Formation des Travailleurs Sociaux

IME	Institut Médico-Educatif
IMP	Institut Médico Pédagogique
ITESS (réseau)	Initiatives Territoriales de l'Économie Sociale et Solidaire
JDC	Journée de Défense et Citoyenneté (anciennement JAPD)

M

MDEF	Maison de l'Emploi et de la Formation
MEDEF	Mouvement des Entreprises DE France
MER	Mise En Relation
MFR	Maison Familiale et Rurale
MIFE	Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi
MLDS	Mission de Lutte Contre le Décrochage Scolaire

O

OMI	Office des Migrations Internationales
OPAC	Office Public d'Aménagement et de Construction
OPC	Opérateur de Compétences

P/Q

PDITH	Programme Départemental d'Insertion des Travailleurs Handicapés
PIJ	Point Information Jeunesse
PJJ	Protection Judiciaire de la Jeunesse
PMSMP	Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel
PPAE	Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi
PRAO	Pôle Rhône-Alpes Orientation
QPV	Quartiers Prioritaires de la Ville

R

RSA	Revenu Solidaire d'Activité

S

SAIO	Service Académique d'Information et d'Orientation
SIAE	Structure d'Insertion par l'Activité Economique
SEGPA	Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
SPE	Service Public pour l'Emploi
SPIP	Service Pénitencier d'Insertion et de Probation



UMHIJ	Union Mutualiste pour l'Habitat et l'Insertion des Jeunes
UNML	Union Nationale des Missions Locales
URACIF	Union Régionale des Associations CIFF



VAE	Validation des Acquis de l'Expérience
ZUS	Zone Urbaine Sensible

LEXIQUE DES NIVEAUX DE FORMATION

Niveau 1	Niveau 6ème-5ème (sans le Brevet des collèges)
Niveau 2	Jeunes sans qualification
Niveau 3	Niveau CAP-BEP obtenus
Niveau 4	Niveau Baccalauréat obtenu
Niveau 5 et plus	Niveau Bac +